



Bulletin Officiel

N°7380 Mercredi 11 juin 2025

www.cmf.tn30^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

PREPARATIFS DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER EN VUE DE L'ÉVALUATION MUTUELLE CONDUITE PAR LE GROUPE D'ACTION FINANCIÈRE POUR LE MOYEN-ORIENT ET L'AFRIQUE DU NORD (MENAFATF)	3
PUBLICATION EN LIGNE DES ÉTATS FINANCIERS DES INTERMÉDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIÉTÉS DE GESTION A PARTIR DES ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31/12/2025	5
LA SOCIÉTÉ D'INTERMÉDIATION EN BOURSE « TSI » SOUS LA SUPERVISION D'UN JUGE CONTRÔLEUR	7
AVIS D'OUVERTURE D'UNE OPA OBLIGATOIRE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ TUNISIENNE D'AUTOMOBILES -STA-	10

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN	15
----------------------------	----

PROJET DE RÉSOLUTIONS AGO

COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN	16
----------------------------	----

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES

TUNISO-EMIRATIE SICAV	18
-----------------------	----

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

TUNISO-EMIRATIE SICAV	20
-----------------------	----

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

21

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIÉTÉS & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE (MISE À JOUR EN DATE DU 28/04/2025)

ANNEXE II

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31 MARS 2025

- AMEN ALLIANCE SICAV
- AMEN PREMIERE SICAV
- AMEN TRESOR SICAV
- SICAV AMEN
- TUNISO EMIRATIE SICAV

بلاغ هيئة السوق المالية

استعدادات هيئة السوق المالية لعملية التقييم المتبادل التي تشرف عليها مجموعة العمل المالي لمنطقة الشرق الأوسط وشمال إفريقيا (MENAFATF)

في إطار الاستعدادات الجارية لعملية التقييم المتبادل التي ستخضع لها الجمهورية التونسية خلال الفترة الممتدة بين سنتي 2025 و2026، والتي تشرف عليها مجموعة العمل المالي لمنطقة الشرق الأوسط وشمال إفريقيا (MENAFATF)، وتكريسا لدور هيئة السوق المالية في معاضدة المجهود الوطني في مجال مكافحة غسل الأموال وتمويل الإرهاب وانتشار التسلح، تعمل الهيئة على تعزيز جاهزية القطاع المالي الخاضع لرقابتها وفق ما تقتضيه المعايير الدولية المعتمدة في هذا المجال.

وفي هذا الإطار، قامت هيئة السوق المالية بتاريخ 05 جوان 2025 بتعميم استبيان على المؤسسات الخاضعة لإشرافها، بهدف تقييم مدى إدراك الفاعلين في السوق المالية للمخاطر المتعلقة بتمويل انتشار أسلحة الدمار الشامل، وذلك امتثالا للتوصيتين عدد 1 و7 من توصيات مجموعة العمل المالي.

كما أنه حرصا على احترام مقتضيات التقييم المتبادل، التي تضع معيار "الفعالية" في صلب عملية التقدير، تعلم الهيئة أنه سيتم، خلال شهر جويلية القادم، الشروع في إنجاز مهام تفقد مكتبية وميدانية لدى عدد من وسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير، وذلك من قبل أعضاء هيكل التوقي من غسل الأموال وتمويل الإرهاب وانتشار التسلح التابع للهيئة. وتهدف هذه المهام الرقابية، التي ستتم وفق المنهج القائم على المخاطر (Risk-Based Approach)، إلى التثبت من مدى التزام المعنيين بالأحكام القانونية والترتيبية ذات العلاقة، ولا سيما فيما يتعلق بإجراءات العناية الواجبة تجاه الحرفاء، والتصريح بالعمليات المشبوهة، وتوفير المعلومات عند الطلب.

وإذ تؤكد هيئة السوق المالية على أنّ الرقابة الفعلية تمثل عنصرا أساسيا في تقييم مدى نجاعة المنظومة الوطنية، فإنها تدعو جميع المتدخلين الخاضعين لرقابتها إلى التعاون الكامل مع فرق المراقبة، وتذكّر بأهمية الالتزام بتطبيق التوصيات الدولية، بما يعزز من مكانة تونس في إطار عملية التقييم ويبرز مدى جدية الأطراف الوطنية في إرساء منظومة مالية شفافة وسليمة.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Préparatifs du Conseil du Marché Financier en vue de l'évaluation mutuelle conduite par le Groupe d'action financière pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (MENAFATF)

Dans le cadre des préparatifs en cours relatifs à l'évaluation mutuelle à laquelle sera soumise la République Tunisienne durant la période 2025–2026, sous la supervision du Groupe d'action financière pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (MENAFATF), et en concrétisation du rôle du Conseil du Marché Financier (CMF) dans l'appui aux efforts nationaux de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la prolifération des armes, le CMF œuvre au renforcement de la préparation du secteur financier placé sous son contrôle, conformément aux normes internationales en vigueur dans ce domaine.

À cet effet, le CMF a procédé, en date du 05 juin 2025, à la diffusion d'un questionnaire à l'intention des institutions soumises à sa surveillance, en vue d'évaluer le niveau de perception, par les intervenants du marché financier, des risques liés au financement de la prolifération des armes de destruction massive, et ce en application des recommandations n°1 et n°7 du Groupe d'action financière.

Par ailleurs, et dans un souci de conformité avec les exigences de l'évaluation mutuelle, qui accorde une attention particulière au critère de « l'effectivité » dans la mise en œuvre du dispositif légal et réglementaire, le CMF informe qu'il sera procédé, au cours du mois de juillet prochain, à la réalisation de missions de contrôle sur pièces et sur place auprès de certains intermédiaires en bourse et sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers. Ces contrôles seront menés par les membres de la Structure de prévention du blanchiment d'argent, du financement du terrorisme et de la prolifération des armes relevant du CMF, selon l'approche fondée sur les risques (Risk-Based Approach).

Ces missions visent à vérifier le respect, par les entités concernées, de leurs obligations légales et réglementaires, notamment en matière de mise en œuvre des mesures de vigilance à l'égard de la clientèle, de déclaration des opérations suspectes et de mise à disposition des informations requises sur demande.

Le CMF réaffirme par ailleurs, que le contrôle effectif constitue un élément fondamental dans l'évaluation de l'effectivité du dispositif national, et invite l'ensemble des intervenants soumis à son contrôle à coopérer pleinement avec les équipes d'inspection, et rappelle l'importance d'un engagement rigoureux dans l'application des recommandations internationales, dans une démarche de transparence et d'intégrité, contribuant à améliorer la position de la Tunisie dans le cadre de cette importante mission d'évaluation mutuelle.

بلاغ هيئة السوق المالية

الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31

تذكر هيئة السوق المالية وسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة بتقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحوكمة الرشيدة والنفاذ إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31.

ومن جهة أخرى، فإن مراقبي حسابات الشركات المعنية مدعوون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بتلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام الترتيب المنطبقة على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقاً للترتيب الجاري بها العمل، وبالخصوص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ الختم، والذي يغطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصاً على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse** et aux **sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025.**

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

بلاغ هيئة السوق المالية

شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" تحت الرقابة القضائية

توصلت هيئة السوق المالية، اليوم 22 ماي 2025، بالنسخة التنفيذية للقرار الاستعجالي الصادر بتاريخ 15 ماي 2025 عن المحكمة الابتدائية بتونس، والقاضي بتسمية **الخبير السيد بلال الرحموني** الكائن مكتبه بنهج الطيب المهيري – الأمان سنتر 2080 أريانة، **متصرفاً قضائياً** على شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار"، لإدارة الشركة وتسييرها إدارياً ومالياً مدة ثلاثة (03) أشهر إلى حين تسوية وضعيتها القانونية والمالية، وذلك **تحت إشراف قاضي مراقب**. وسيمارس المتصرف القضائي، الذي بادرت الهيئة اليوم بإعلامه بصفة قانونية كبقية أطراف الدعوى بمنطوق القرار الاستعجالي، مهامه في نطاق الإطار التشريعي والترتيبي الجاري به العمل، وخاصة أحكام الفصل 63 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 المؤرخ في 1 نوفمبر 1999 المتعلق بضبط النظام الأساسي لوسطاء البورصة، الذي يخضع كل تعيين لمسير جديد أو تغيير في هيكل التنظيم أو الرقابة الداخلية إلى الموافقة المسبقة لهيئة السوق المالية.

ويُعدّ المتصرف القضائي، انطلاقاً من تاريخ تسميته، الجهة المخوّل لها تمثيل الشركة والتصرّف باسمها تجاه كافة الأطراف، سواء كانوا حرفاء أو بنوك أو سلطات رقابية، وهو الجهة المرجعية الوحيدة لمعالجة المطالب والتظلمات المتعلقة بنشاط الشركة، وذلك تحت الرقابة القضائية المباشرة وبمتابعة من هيئة السوق المالية في إطار الصلاحيات المخولة لها قانوناً، بما يضمن حسن إدارة المصالح المرتبطة بالشركة خلال فترة التصرف القضائي.

ويأتي كل ما سبق بيانه في إطار متابعة هيئة السوق المالية الدقيقة والمعقّقة لوضعية شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار"، في ظلّ ما تشهده الشركة من إخلالات جسيمة على مستوى الحوكمة والتسيير، أدّت إلى وضعية هشّة وغير مستقرة، قد تنجرّ عنها تداعيات سلبية على حقوق وأموال الحرفاء، الأمر الذي يستوجب تدخلاً قضائياً فورياً ذا طابع وقائي يهدف إلى إرساء إطار رقابي مباشر لضمان استمرارية نشاط الشركة وحماية مصالح المستثمرين.

وتؤكد هيئة السوق المالية مواصلتها للبحث المعمق في هذا الملف في نطاق المسار التأديبي الجاري أمامها، وذلك بالتوازي مع الإجراءات القضائية، بما يرسّخ حماية المدخرين ويدعم نزاهة واستقرار السوق المالية.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

**La société d'intermédiation en bourse « Tuniso-Séoudienne d'Investissement »
sous la supervision d'un juge contrôleur**

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a reçu, ce **22 mai 2025**, la copie exécutoire de l'ordonnance de référé rendue en date du 15 mai 2025 par le Tribunal de première instance de Tunis, ordonnant la désignation de l'expert **M. Bilel ERRAHMOUNI**, dont le cabinet est situé rue Taieb M'hiri Amen Center, 2080 Ariana, en qualité **d'administrateur judiciaire** de la société d'intermédiation en bourse "Tuniso-Séoudienne d'Investissement", pour une durée de trois (03) mois, en vue d'assurer la gestion administrative et financière de la société, et ce, **sous la supervision d'un juge contrôleur**.

Le CMF a procédé, ce jour, à la notification légale de la décision judiciaire à l'administrateur judiciaire ainsi qu'aux autres parties à la procédure. Ce dernier exercera ses fonctions dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les dispositions de l'article 63 du décret n° 2478 du 1^{er} novembre 1999, portant statut des intermédiaires en bourse, lequel soumet toute nomination d'un nouveau dirigeant ou toute modification de la structure organisationnelle ou du dispositif de contrôle interne à l'approbation préalable du Conseil du Marché Financier.

À compter de sa nomination, l'administrateur judiciaire constitue la partie habilitée à représenter la société et à agir en son nom vis-à-vis de toutes les parties concernées, qu'il s'agisse des clients, des banques ou des autorités de régulation. Il est également l'interlocuteur de référence pour le traitement des réclamations et demandes liées à l'activité de la société, dans le cadre d'un contrôle judiciaire direct et sous le suivi du CMF, conformément à ses prérogatives légales, en vue d'assurer la bonne gestion des intérêts liés à la société durant la période de l'administration judiciaire.

Cette décision intervient dans le cadre du suivi rigoureux et approfondi assuré par le CMF quant à la situation de la société d'intermédiation en bourse "Tuniso-Séoudienne d'Investissement", laquelle fait actuellement face à de graves manquements en matière de gouvernance et de gestion, ayant conduit à une situation fragile et instable, susceptible d'avoir des répercussions négatives sur les droits et les avoirs des

clients. Ces circonstances ont nécessité une intervention judiciaire immédiate et préventive, visant à instaurer un cadre de supervision directe garantissant la continuité de l'activité de la société et la protection des intérêts des investisseurs.

Le CMF réaffirme, enfin, la poursuite de l'instruction approfondie de ce dossier dans le cadre de la procédure disciplinaire en cours, parallèlement aux actions judiciaires engagées, dans le but de renforcer la protection des épargnants et d'assurer l'intégrité et la stabilité du marché financier.

2025 – AC - 023

AVIS DU CMF

Offre Publique d'Achat -OPA-

Cet avis annule et remplace celui publié au Bulletin Officiel du CMF n°7364 du 19/05/2025

Avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat obligatoire visant les actions de la Société Tunisienne d'Automobiles -STA- initiée par la société « KILANI Holding »

Par décision n° 17 du 19 mai 2025, le Conseil du Marché Financier a fixé les conditions de l'Offre Publique d'Achat obligatoire à laquelle a été soumise la société « KILANI Holding », visant le reste des actions composant le capital de la Société Tunisienne d'Automobiles -STA.

Le présent avis est établi sous la responsabilité de l'initiateur de l'offre et de la société visée chacun en ce qui le concerne.

I- Identité de l'initiateur :

La société « KILANI Holding » est l'initiateur de l'OPA obligatoire.

II- Dénomination de l'établissement présentateur du projet d'OPA :

L'UNION CAPITAL en sa qualité d'intermédiaire en Bourse, sis au 1, Place Pasteur -1002 Tunis, est l'établissement présentateur du projet d'OPA obligatoire et chargé de la réalisation de l'opération.

III- Nombre de titres détenus par l'initiateur de l'offre :

La société « KILANI Holding » détient **1 081 223** actions représentant **54,06%** du capital de la Société Tunisienne d'Automobiles -STA.

IV- Nombre de titres visés par l'offre :

Par cette OPA obligatoire, la société « KILANI Holding » vise l'acquisition du reste des actions composant le capital de la Société Tunisienne d'Automobiles -STA-, soit **918 777** actions représentant **45,94%** du capital de la société. L'initiateur s'engage pendant la période de validité de l'OPA à acquérir sur le marché la totalité des titres présentés en réponse à cette offre dans la limite des titres visés.

V- Prix de l'offre :

Le prix de l'offre est fixé à **24,400 dinars** l'action, hors frais de courtage et commission sur transactions en bourse.

Ce prix a été obtenu en application des dispositions de l'article 163 bis du RGB soit le prix le plus élevé entre :

- La moyenne des cours de bourse pondérée par les volumes de transactions pendant les quatre-vingt-dix (90) jours de bourse précédant le fait générateur de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire ;
- Le prix le plus élevé payé pour les mêmes titres par la personne soumise à l'obligation de procéder à une offre publique obligatoire, ou par des personnes agissant de concert avec elle, durant les quatre-vingt-dix (90) jours de bourse précédant le fait générateur de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire ;
- Le prix des titres conférant le contrôle et qui sont à l'origine de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire.

VI- But de l'offre :

La présente offre publique d'achat est initiée par la société « KILANI Holding » et ce, en réponse à la décision du Conseil du Marché Financier n°12 du 24 avril 2025 :

- Autorisant la société à acquérir un bloc de titres lui conférant une part de droits de vote dépassant le seuil de 40% dans le capital de la Société Tunisienne d'Automobiles -STA-. L'opération en question a été réalisée en date du 24 avril 2025 et a porté sur l'acquisition par la société « KILANI Holding » de **1 024 861** actions STA représentant **51,24%** du capital de ladite société
- Soumettant la société « KILANI Holding » à une offre publique d'achat obligatoire portant sur le reste du capital de la Société Tunisienne d'Automobiles -STA- qu'elle ne détient pas.

VII- Intentions de l'initiateur pour les douze mois à venir dans les domaines suivants :

1- Politique commerciale :

- Développement du réseau et de la marque Chery à travers notamment l'ouverture de nouveaux points de vente pour assurer une couverture nationale efficace.
- Elargir la gamme de véhicules Chery disponibles en Tunisie pour répondre aux besoins et aux attentes des consommateurs. Cela inclut l'introduction de nouveaux modèles (électriques, hybrides, pick-up...) et l'amélioration continue des offres et services existants pour maintenir la compétitivité de la marque.
- Eventuellement, développer l'activité d'assemblage en Tunisie, ce qui pourrait renforcer l'industrie automobile locale et créer des opportunités d'emploi.
- Le positionnement sur le marché de la marque Daewoo Trucks est encore en cours d'étude.

2- Politique Qualité :

- Mise en œuvre d'un plan de qualité rigoureux basé sur les meilleures pratiques de qualité pour renforcer la satisfaction des clients et la réputation de la marque.

3- Politique Financière :

- Optimiser les ressources financières de la STA pour soutenir ses projets de développement.
- Respecter les engagements pris au niveau du prospectus d'introduction en Bourse de la Société Tunisienne d'Automobiles « STA ».

4- Intentions vis-à-vis du marché boursier :

- L'acquéreur n'a pas l'intention de procéder à une Offre Publique de Retrait. Si à l'issue de l'Offre Publique d'Achat obligatoire, la société KILANI Holding viendrait à détenir, directement ou indirectement ou de concert, au moins 95% des droits de vote de la société STA, elle s'engage à rediffuser dans le public le nombre de titres nécessaire à l'établissement d'un marché (minimum 10 % du capital) et ce, en vue de maintenir la cotation des titres de la société visée.
- L'acquéreur compte renforcer sa position au capital de la société. Le conseil d'administration de la STA réuni le 10 mai 2025 a décidé, conformément aux dispositions légales en vigueur et à l'article 18 des statuts, et suite à la démission de six administrateurs, de coopter six nouveaux administrateurs et de proposer la ratification de leur nomination à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire convoquée pour le 29 mai 2025 (Cf point XII -2-).

VIII- Accords entre l'initiateur de l'offre et la société visée :

Aucun accord n'a été établi entre les deux parties.

IX- Accords entre l'initiateur de l'offre et des tiers :

Néant.

X- Dates d'ouverture et de clôture de l'offre :

La présente OPA obligatoire est valable pour une période allant du **22 mai 2025 au 20 juin 2025 inclus**.

XI- Calendrier de l'opération et modalités de réalisation de l'opération d'offre :

1- Transmission des ordres :

Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, transmettre leurs ordres de vente à leurs intermédiaires agréés administrateurs jusqu'à la date de clôture de l'offre, soit le **20 juin 2025**. Ces ordres peuvent être révoqués à tout moment jusqu'au jour de clôture de l'offre.

2- Centralisation des ordres auprès de la BVMT :

Les intermédiaires en bourse remettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis -BVMT-, les états des ordres reçus selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être accompagnés d'une lettre certifiant que le dépôt est effectué conformément aux clauses et conditions de l'offre publique.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

La centralisation des ordres transmis par les intermédiaires en bourse est effectuée au bureau d'ordre de la BVMT. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la BVMT, en particulier les envois par fax.

3- Déclaration des résultats :

A l'issue de l'opération de dépouillement, la BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPA. Ce résultat fera l'objet d'un avis qui paraîtra sur le Bulletin Officiel de la BVMT.

4- Modalités de règlement-livraison :

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

5- Suspension et reprise de cotation :

La cotation en bourse des actions STA sera **suspendue durant les séances de bourse du 20 mai 2025 et du 21 mai 2025, et reprendra à partir du 22 mai 2025**.

XII- Renseignements relatifs à la société visée :

1- Renseignements généraux :

- **Dénomination de la société :** Société Tunisienne d'Automobiles « STA »

- **Siège social :** Zone industrielle Borj Ghorbel, la nouvelle médina 2096, Ben Arous, Tunisie.

- **Téléphone :** 31 390 290 - **Fax :** 31 390 301

- **Forme juridique :** Société anonyme de droit tunisien.

- **Date de constitution :** 15/05/2014.

- **Durée :** 99 ans à compter du jour de sa constitution

- **Nationalité :** Tunisienne

- **Objet social (article 3 des statuts) :**

La société a pour objet : concessionnaire de véhicules.

Toutes ces activités se font sur le territoire Tunisien et à l'étranger.

Et toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement ou être utiles à l'objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

- **Identifiant unique :** 1352869M

- **Exercice social :** du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

2-Administration, direction et contrôle :

Conseil d'Administration :

Nom ou dénomination sociale	Représenté par	Qualité	Mandat
Mme. Sara Limam Masmoudi	Lui - même	Président	2023-2025*
M. Sami Ben Ayed	Lui - même	Membre	2023-2025*
M. Abdelkarim Boudabous	Lui - même	Membre	2023-2025*
Mme. Hager Elloumi	Lui - même	Membre	2023-2025*
M. Moneim Boussarsar	Lui - même	Membre	2023-2025*
M. Mondher Bouaziz	Lui - même	Membre	2023-2025*
M. Amenallah Ben Tmessek	Lui - même	Membre	2023-2025
M. Ammar Marzougui	Lui - même	Membre	2023-2025
M. Mohamed Marzougui	Lui - même	Membre	2023-2025*
M. Slaheddine Malouch	Lui - même	Membre	2022-2024**
M. Malek Ghenima	Lui - même	Membre	2022-2024**
M. Habib Ben Hadj Kouider	Lui - même	Membre	2022-2024**

* Faisant suite à l'acquisition du Bloc de Contrôle de 54,06% par la société Kilani Holding, le Conseil d'Administration s'est réuni le 10/05/2025 à l'effet de coopter de nouveaux administrateurs pour la durée restante du mandat de leurs prédécesseurs qui ont présenté leurs démissions à savoir : ATID Management (ex ATID Sicaf) représentée par Mr Hamdi Rzem Mr Nouri Chaabane, Mr Marwen Belkhoja, le Consortium des Immobilières Maghrébines représentée par Mr Hafedh Hachicha, Hôtel Palace représenté par Mr Wissem Missaoui et Mr Ridha Marzougui.

Il est à signaler que ledit Conseil d'Administration a prévu au niveau du projet de résolutions de la prochaine AGO, convoquée pour le 29/05/2025, la ratification de la nomination des nouveaux administrateurs susmentionnés.

** Les administrateurs indépendants et l'administrateur représentant les actionnaires minoritaires ont été désignés par l'AGO du 02/06/2022.

Direction :

M. Moneim BOUSSARSAR : Directeur Général de la STA (Conseil d'Administration du 21/03/2023).

M. Marwen BELKHOJA : Directeur Général Adjoint de la STA (Conseil d'Administration du 21/03/2023).

Contrôle :

Commissaires aux comptes	Adresse	Mandat
Cabinet CHAABANE Représenté par M. Mohamed AFFES	Rue de la République Bardo 2000-Tunis	2023 - 2025*
Cabinet 3A CONSULTING Représenté par M. Housseem KALLEL	Bureau 1-4 1 ^{ère} étage du bloc B centre espace Tunis Montplaisir Tunis 1073	2023 - 2025*

* Désignés par l'AGO du 21/03/2023

3- Renseignements concernant le capital :

- **Capital social** : 20 000 000 dinars

- **Nombre total des droits de vote** : 2 000 000 droits de vote

- **Nombre total des titres** : 2 000 000 actions

- **Structure du capital de la Société Tunisienne d'Automobiles « STA » après l'acquisition du bloc de contrôle en date du 24 avril 2025 et celui du 28 avril 2025 par la société « KILANI Holding » :**

Actionnaire	Nombre d'actions	Montant en dinars	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
KILANI Holding	1 081 223	10 812 230	54,06%	1 081 223	54,06%
Ammar MARZOUGUI	150 000	1 500 000	7,50%	150 000	7,50%
Mohamed MARZOUGUI	150 000	1 500 000	7,50%	150 000	7,50%
Amenallah BEN TEMESSEK	78 341	783 410	3,92%	78 341	3,92%
Moneim BOUSSARSAR	38	380	0,00%	38	0,00%

Nouri CHAABANE	10	100	0,00%	10	0,00%
Autres actionnaires	540 388	5 403 880	27,02%	540 388	27,02%
Total	2 000 000	20 000 000	100%	2 000 000	100%

4- Situation financière de la société :

4-1 Etats financiers individuels de la société STA arrêtés au 31 décembre 2024 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 7356 mercredi 07/05/2025.

4-2 Indicateurs d'activité trimestriels de la société STA arrêtés au 31/03/2025 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 7350 du lundi 28/04/2025.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Comptoir National Tunisien

Siège social : Route de Gabès Km1,5 SFAX

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Comptoir National Tunisien sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire, **le vendredi 13 Juin 2025 à 11h30** à la succursale de Tunis, Rue de l'énergie solaire Charguia1- Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024.
- 2) Lecture des rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024.
- 3) Approbation des conventions inscrites dans le rapport spécial du Commissaire aux comptes relatives à l'exercice 2024.
- 4) Fixation des jetons de présence des administrateurs.
- 5) Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2024.
- 6) Affectation des résultats de l'exercice 2024.
- 7) Franchissement de seuils de participations.
- 8) Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2024.
- 9) Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par le Président du Conseil, le Directeur Général et les administrateurs.
- 10) Lecture et approbation du rapport de gestion du groupe relatif à l'exercice 2024.
- 11) Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2024.
- 12) Approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2024

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Comptoir National Tunisien
Siège social : Route de Gabès Km1,5 SFAX

Projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 13 Juin 2025.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration concernant l'exercice 2024, approuve ce rapport.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu les rapports du commissaire aux comptes concernant l'exercice 2024, approuve les conventions qui sont inscrites dans le rapport spécial.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus aux membres du conseil d'administration en fonction pendant l'exercice 2024. Elle approuve le montant des jetons de présence de l'exercice 2023 fixé à vingt-cinq mille dinars bruts par l'assemblée du 14/06/2024. L'assemblée décide d'octroyer le montant de vingt-cinq mille dinars bruts au titre de jetons de présence pour l'exercice 2024.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu les rapports, du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approuve toutes les opérations prises par le conseil d'administration et traduites dans les comptes de la société et exposées dans le rapport de gestion.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2024 tels qu'ils l'ont été présentés.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2024 qui s'élève à 768 898,358 DT au compte résultats reportés. Elle décide de distribuer un montant de 576.000,000 DT à prélever des réserves non statutaires inscrites aux fonds propres, figurant dans les états financiers au 31/12/2013 tels que précisés dans les notes aux états financiers déclarés au titre de l'exercice 2013, et ce en application de l'article 19 paragraphe 7 de la loi de finance pour la gestion de l'année 2014, d'un montant global de 12.280.055,378 DT.

Le montant des fonds propres non distribués et non assujettis à la retenue à la source sera de 11.704.055,378 DT.

Le dividende d'un montant de 2,000 DT par action sera mis en paiement à partir du lundi 21 juillet 2025 chez les intermédiaires en bourse et aux guichets de l'intermédiaire centralisateur MAC S.A.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu le rapport de gestion du groupe et le rapport du commissaire aux comptes relatif aux états financiers consolidés, approuve le rapport de gestion du groupe et les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2024, tels qu'ils l'ont été présentés.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

Conformément à l'article 192 du code des sociétés commerciales, le représentant légal de la société informe les actionnaires que les membres du conseil et le président du conseil l'ont informé qu'ils n'occupent pas de nouvelles fonctions de directions dans d'autres sociétés.

L'assemblée prend acte de cette information.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire confère au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal de la présente assemblée, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités et publications légales ou de régularisation.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

TUNISO-EMIRATIE SICAV
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE

Agrément du CMF n° 45 -2006 du 8 novembre 2006

Siège social : Boulevard Beji Caid Essebsi –lot AFH- DC 8- Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mai 2025

Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture et examen du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de la Tuniso-Emiratie SICAV arrêtés au 31 décembre 2024, approuve sans réserve les états financiers de la société arrêtés à la même date.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des rapports général et spécial du commissaire aux comptes concernant les états financiers de Tuniso-Emiratie SICAV arrêtés au 31 décembre 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution :

Conformément aux dispositions statutaires de la Tuniso-Emiratie SICAV, notamment son article 41 – sixième titre, et à la réglementation en vigueur, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la réintégration des sommes distribuables de l'exercice 2024 ainsi que le report à nouveau bénéficiaire sur les exercices antérieurs, au niveau du capital social.

Résultat d'exploitation	7 994 887,003
Régularisation du résultat d'exploitation	9 875,568
Sommes distribuables exercice 2024	8 004 762,571
Report à nouveau 2024	658,770
Total des sommes distribuables 2024	8 005 421,341

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve à tous les administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'attribuer des jetons de présence d'un montant brut de 2 500 dinars par administrateur au titre de l'exercice 2024.

Il est précisé que l'administrateur démissionnaire percevra un jeton de présence au prorata de la durée de son mandat, tandis que le nouvel administrateur n'y aura pas droit.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire accepte la démission de Mr. Kais GONGI du Conseil d'administration de la Tuniso-Emiratie SICAV, et par conséquent de son poste de Président Directeur Général. Elle ratifie la cooptation de Mr. Sami HAMOUDA au Conseil d'Administration, avec date d'effet le 16 octobre 2024, et ce, pour le reste du mandat de l'administrateur sortant.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats des membres du Conseil d'Administration suivants :

- Mr. Sami HAMOUDA, Administrateur personne physique,
- Mr. Koutheir SASSI, Administrateur personne physique,
- La Banque de Tunisie et des Emirats, Administrateur personne morale, représentée par Mr. Sami HAMOUDA,
- La Banque de Tunisie et des Emirats SICAR (BTE SICAR), Administrateur personne morale, représentée par Mr. Sami HEDHILI.

Ils sont renouvelés en qualité d'administrateurs au sein du Conseil d'Administration la Tuniso-Emiratie SICAV pour une durée de trois années, soit les exercices 2025, 2026 et 2027.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Huitième Résolution : L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte :

- De la désignation de Mr Sami HAMOUDA au poste de Président Directeur Général de la Tuniso-Emiratie SICAV ;
- Du renouvellement du mandat de commissariat aux comptes du cabinet GAC – La Générale d'Audit et Conseil, en tant que commissaire aux comptes de la Tuniso-Emiratie SICAV, pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Neuvième résolution :

Questions diverses. Rien à signaler

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Dixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère à tout porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs, pour effectuer tous dépôts et accomplir toutes formalités de publication ou autres.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIETES

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**TUNISO-EMIRATIE SICAV**

Société d'Investissement à Capital variable

Agrément du CMF n°45-2006 du 8 novembre 2006

Siège social : Boulevard Beji Caid Essebsi – lot AFH- DC 8- Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Nom & Prénom	Activité professionnelle principale	Mandats dans d'autres conseils d'administration
Mr Kais GONGI	- Directeur Central de l'Etranger à la BTE - Président Directeur Général de la Tuniso-Emiratie Sicav	Néant
Mr Kouthair SASSI	Directeur Général SECURAS	- Administrateur au sein de la société SECURAS - Administrateur au sein de la société INSSIPE
La Banque de Tunisie et des Emirats	Banque	- Administrateur au sein de la Société BTE SICAR - Administrateur au sein de la Société Tuniso-Emiratie de Participation « TEP » - Administrateur au sein de la Société Rapid Recouvrement - Administrateur au sein de la Société Djerba AGHIR - Administrateur au sein de l'Académie des Banques et Finances - Administrateur au sein du Pôle de compétitivité de Bizerte
BTE SICAR	Capital Investissement	- Administrateur au sein de la société STEG INTERNATIONAL SERVICES - Administrateur au sein de la Société de TRAITEMENT DES MINÉRAUX SOTRAMINE - Administrateur au sein de la Société DES ADJUVANTS INDUSTRIELS - SADIN - Administrateur au sein de la Société DE VALORISATION DES MATÉRIAUX- SVM - Administrateur au sein de la Société HÔTELIÈRE PORT PRINCE- SHPP - Administrateur au sein de la Société TOURISTIQUE DES PARCS ET LOISIRS- SOTOPARC-

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION						
SICAV OBLIGATAIRES						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	123,874	127,166	127,186
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	173,296	178,051	178,078
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UNION CAPITAL	01/02/99	142,702	146,654	146,679
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	155,522	160,014	160,043
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	147,960	151,729	151,752
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	152,977	157,669	157,698
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	141,042	144,439	144,459
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	57,434	59,030	59,040
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	42,283	43,580	43,588
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	143,750	148,038	148,065
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	125,992	129,792	129,815
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	125,576	129,338	129,361
13	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	108,189	111,520	111,541
14	SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24	100,604	103,659	103,677
15	AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24	101,361	104,599	104,619
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE						
16	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	22,121	22,733	22,737
17	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	153,803	157,967	157,988
18	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	147,502	151,208	151,221
19	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	14,047	14,408	14,409
20	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	213,112	219,381	219,420
21	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	120,228	123,286	123,304
22	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	125,088	128,615	128,637
23	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	17,435	17,958	17,961
24	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	110,791	114,308	114,330
25	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	106,015	109,484	109,495
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE						
26	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,346	2,419	2,423
SICAV MIXTES						
27	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	76,296	80,536	80,567
28	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	158,301	167,077	167,065
29	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	114,137	126,058	126,176
30	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	131,813	135,126	135,148
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE						
31	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	167,736	180,360	180,180
32	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	628,033	663,770	663,476
33	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	149,426	150,227	150,290
34	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	208,817	211,721	211,372
35	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	115,011	126,749	126,867
36	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	162,164	174,164	174,265
37	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	191,263	203,383	203,574
38	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	174,699	185,707	185,881
39	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	28,699	32,562	32,585
40	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	107,771	112,290	112,272
41	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,191	1,284	1,286
42	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,236	1,361	1,361
43	FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25	-	101,092	101,074
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE						
44	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 694,541	2 829,932	2 829,336
45	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	266,280	299,072	302,617
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,507	3,878	3,887
47	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	3,104	3,374	3,377
48	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	50,086	53,801	55,080
49	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,510	1,544	1,546
50	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,344	1,474	1,475
51	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,366	1,531	1,529
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	17,980	19,657	19,832
53	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	13,154	15,354	15,378
54	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	18,288	20,447	20,569
55	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	5 750,273	6 181,228	6 178,966
SICAV ACTIONS						
56	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL	10/04/00	105,131	124,084	123,881
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE						
57	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,424	1,669	1,671

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
OPCVM DE DISTRIBUTION							
SICAV OBLIGATAIRES							
58 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/25	5,070	114,248	111,918	111,935
59 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	15/05/25	5,643	102,013	99,102	99,120
60 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	22/05/25	7,498	109,949	105,686	105,704
61 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	19/05/25	6,241	107,369	103,626	103,641
62 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	27/05/25	5,962	113,029	109,834	109,851
63 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/25	6,898	108,635	104,923	104,942
64 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	27/05/25	6,810	105,621	101,671	101,686
65 CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL	17/12/01	30/05/25	6,336	109,900	106,519	106,535
66 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/25	7,378	110,285	106,030	106,048
67 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/25	6,210	108,149	104,479	104,490
68 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	14/03/25	6,805	108,191	104,314	104,332
69 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	30/05/25	7,282	106,862	102,874	102,893
70 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	29/05/25	5,307	110,373	107,634	107,649
71 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/25	6,486	106,425	102,880	102,897
72 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	103,323	105,276	105,283
73 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	27/05/25	5,848	110,492	107,296	107,311
74 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL	15/11/93	23/04/25	6,482	105,970	102,358	102,375
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
75 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/25	5,662	115,670	113,524	113,542
76 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	6,456	107,952	105,307	105,321
77 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	5,640	112,925	109,528	109,545
78 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	26/03/25	6,916	108,590	105,073	105,087
79 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	21/05/25	79,601	1 083,461	1 033,184	1 033,347
80 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	21/05/25	684,035	10 779,263	10 433,164	10 434,729
81 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	15/05/25	5,990	105,974	103,457	103,468
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE							
82 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	30/05/25	7,197	111,308	107,447	107,606
83 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	30/05/25	7,559	107,643	104,372	104,708
84 FCP HELION SEPTIM III	HELION CAPITAL	23/05/25	-	-	-	100,010	100,120
SICAV MIXTES							
85 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/25	1,101	69,397	72,602	72,631
86 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	28/05/25	4,741	121,639	136,040	135,676
87 SICAV SECURITY	UNION CAPITAL	26/07/99	30/05/25	0,817	17,981	17,744	17,740
88 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	14/03/25	17,798	347,731	359,756	359,306
89 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	27/05/25	51,781	2 470,331	2 654,372	2 650,031
90 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	23/05/25	2,477	69,738	68,000	68,007
91 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	13/05/25	2,111	55,724	54,269	54,280
92 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL	17/05/99	23/04/25	2,055	110,197	113,689	113,703
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
93 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	22/05/25	0,104	11,126	11,242	11,250
94 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	22/05/25	0,999	17,949	19,856	19,835
95 ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	12/05/25	0,468	19,243	21,036	21,061
96 ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	12/05/25	0,507	16,771	17,917	17,928
97 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/25	3,545	104,941	103,574	103,483
98 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	92,841	93,135	92,990
99 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	96,021	97,978	97,830
100 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	113,771	117,918	117,974
101 UBCI - FCP CEA	UNION CAPITAL	22/09/14	17/04/25	3,885	105,845	115,408	115,204
102 FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	12,287	13,804	13,815
103 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	24/02/25	4,656	105,749	113,875	113,871
104 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/25	1,500	84,284	93,963	94,036
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
105 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	15/05/25	2,868	97,168	111,207	111,435
106 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	2,899	128,126	132,658	132,782
107 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	161,949	178,791	180,512
108 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/25	7,550	164,061	169,558	170,396
109 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	4,407	220,308	227,221	229,039
110 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	5,027	202,935	207,134	208,522
111 MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	6,909	199,122	202,766	203,560
112 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	26/05/25	0,614	29,858	32,964	33,194
113 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	16/04/25	681,187	11 520,927	11 914,412	11 991,744
114 FCP VIVÉO NOUVELLES INTRODUITES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	En liquidation	En liquidation	En liquidation
115 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/25	4,633	104,448	115,351	115,471
116 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	30/05/25	77,514	5 640,928	5 991,803	5 994,629
117 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	03/04/25	0,475	11,495	12,282	12,313
118 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/25	11,714	181,073	183,372	183,985
119 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	26/05/25	371,673	12 473,115	13 577,782	13 608,775
120 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	21/05/25	450,839	11 297,464	11 909,036	11 890,015
121 FCP JAS MINS 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	28/04/25	752,405	10 843,923	10 836,263	10 951,004
122 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	16/04/25	677,813	11 344,005	11 762,126	11 841,229
123 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	28/04/25	772,740	10 896,061	10 945,518	11 083,980
124 FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	29/05/25	0,478	11,152	12,192	12,377
125 MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	16/04/25	1,113	111,359	120,760	121,549
126 FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	-	-	100,084	107,198	107,570
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE							
127 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	6,064	129,208	128,585	128,830
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
128 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	11/04/25	37,985	1 116,878	1 208,605	1 214,221

* OPCVM en liquidation anticipée

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du Collège Délégué
M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la « Société Immobilière et Touristique -SIT-» et la « Société Régionale de Transport de Kairouan » ainsi que par la clôture de la liquidation de FCP SALAMETT PLUS et l'ouverture au public du FCP BNA CEA et des fonds de capital investissement « FCPR MAXULA EQUITY FUND », « FCPR STRATEGY FUND », « FCPR IKLAA » et « FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghrebias.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghrebias Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
26.EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
27.Hannibal LeaseS.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
28. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
29. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988

30. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
31. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
32. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
33. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
34. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
35. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
36. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
37. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
38. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
39. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
40. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
41. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
42. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
43. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
44. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
45. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
46. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
47. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
50. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
51. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
52. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
53. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
54. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
55. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
56. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
57. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
58. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
59. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
60. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
61. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
62. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
63. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
64. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
65. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
66. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922

67. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
68. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
69. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
70. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
71. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
72. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
73. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
74. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue HédiNouira, 8 ^{ème} étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222

29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37. Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Chargaia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Chargaia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue BirChallouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendes France -5100 Mahdia-	73 680 274

67.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
75. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
78. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
81.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
82. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
83 Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
84. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
85.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
86.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
87.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
88.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
89.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
90.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
91.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
92.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
93.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
94.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
95.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
96Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
97.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
98.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
99. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
100.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
101.société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
102.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
103.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

104.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendès France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
105.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
106.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
107. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
108. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
109.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
110.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
11	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
29	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
32	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
33	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

43	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
46	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
61	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
77	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
80	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
81	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
82	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
89	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
90	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
96	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

97	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
98	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
99	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
100	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
102	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
103	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
109	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
113	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
114	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
115	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
117	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
118	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
120	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
121	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
122	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
123	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
124	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

125	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
126	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
127	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène

(1) OPCVM en liquidation anticipée

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

* FCC en liquidation anticipée

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, lesBerges du Lac, 1053-Tunis
8	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11 ^{ème} étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQFOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
62	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
63	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis

64	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
65	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
68	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AMEN ALLIANCE SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2025

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2025

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « AMEN ALLIANCE SICAV » au 31 Mars 2025 pour la période se terminant à cette date, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de **59 697 498** Dinars un actif net de **59 513 774** Dinars et un bénéfice de la période de **854 441** Dinars.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « AMEN ALLIANCE SICAV » comprenant le bilan au 31 Mars 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle sur la situation financière de AMEN ALLIANCE SICAV arrêtés au 31 Mars 2025, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie en vigueur en Tunisie.

Observations

Toutefois, nous vous informons que :

- Les emplois en actions OPCVM, obligations et bons de trésor assimilables représentent au 31 Mars 2025, 98,36% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

En conséquence, les emplois en liquidité et quasi liquidité représentent au 31 Mars 2025, 1,64% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Nous attirons votre attention sur la note 2.3 des états financiers, décrit la nouvelle méthode à adopter par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Le traitement comptable y afférent, à appliquer d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Tunis, le 30 avril 2025

Le commissaire aux comptes :
Jelil BOURAOUI

BILAN
Au 31/03/2025
(Exprimé en dinars)

		31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
ACTIF				
Portefeuille-titres		43 325 122	45 902 804	47 259 889
Actions et droits rattachés		-	-	-
Obligations de sociétés	3.1	7 898 229	12 383 769	10 417 687
Emprunt d'Etat	3.2	33 456 519	33 318 194	34 429 123
Titres OPCVM	3.3	1 970 374	200 841	2 413 079
Placements monétaires et disponibilités		16 367 320	14 766 692	14 776 144
Placements monétaires	3.4	15 395 823	1 820 763	8 112 144
Disponibilités	3.5	971 497	12 945 929	6 664 000
Créances d'exploitation	3.6	5 056	18 649	-
Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		59 697 498	60 688 145	62 036 033
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	3.7	135 887	125 899	133 328
Autres Créditeurs divers	3.8	47 837	55 617	39 292
TOTAL PASSIF		183 724	181 516	172 620
Capital	3.9	58 735 141	59 659 497	58 112 183
Sommes Distribuables	3.10	778 633	847 132	3 751 230
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-	-
Résultat distribuable de la période		796 222	782 040	3 906 973
Régul résultat distribuable de la période		-17 589	65 092	-155 743
ACTIF NET		59 513 774	60 506 629	61 863 413
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		59 697 498	60 688 145	62 036 033

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

Allant du 01/01/2025 au 31/03/2025
(Exprimé en dinars)

		Du 01/01/2025 au 31/03/2025	Du 01/01/2024 au 31/03/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Revenus du portefeuille-titres	4.1	732 171	803 355	3 479 110
Dividendes/ Titres OPCVM		-	-	329 223
Revenues des obligations de sociétés		646 264	716 494	2 800 531
Revenues des emprunts d'Etat		85 907	86 861	349 356
Revenus des placements monétaires	4.2	259 971	155 978	1 236 670
Total des revenus de placements		992 142	959 333	4 715 780
Charges de gestion des placements	4.3	-161 450	-149 447	-674 842
Revenus Nets des placements		830 692	809 885	4 040 938
Autres charges d'exploitation	4.4	-34 470	-27 845	-133 965
RESULTAT D'EXPLOITATION		796 222	782 040	3 906 973
Régularisation du résultat d'exploitation		-17 589	65 092	-155 743
SOMMES DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		778 633	847 132	3 751 230
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		17 589	-65 092	155 743
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		20 643	768	8 698
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		37 576	9 982	-259 830
Frais de négociation de titre			-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		854 441	792 790	3 655 841

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Allant du 01/01/2025 au 31/03/2025

(Exprimé en dinars)

	Du 01/01/2025 au 31/03/2025	Du 01/01/2024 au 31/03/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	854 441	792 790	3 655 840
Résultat d'exploitation	796 222	782 040	3 906 973
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	20 643	768	8 698
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	37 576	9 982	-259 830
Frais de négociation de titres	-	-	-
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-3 204 080	341 706	-1 164 561
Souscriptions	14 379 071	34 826 702	231 176 516
- Capital	13 365 140	32 683 095	212 318 180
-Régularisation des sommes non distribuables	872 995	1 894 090	12 205 230
-Régularisation des sommes distribuables	140 936	249 517	6 653 106
Rachat	-17 583 151	-34 484 996	-232 341 078
-Capital	-16 357 241	-32 422 178	-213 287 215
-Régularisation des sommes non distribuables	-1 067 385	-1 878 393	-12 245 014
-Régularisation des sommes distribuables	-158 525	-184 425	-6 808 849
VARIATION DE L'ACTIF NET	-2 349 639	1 134 496	2 491 279
ACTIF NET			
En début de période	61 863 413	59 372 134	59 372 134
En fin de période	59 513 774	60 506 629	61 863 413
NOMBRE D' ACTIONS			
En début de période	469 271	477 516	477 516
En fin de période	445 109	479 736	469 271
VALEUR LIQUIDATIVE	133,706	126,125	131,829
Taux de rendement annualisé	5,791%	5,773%	6,027 %

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtés au 31 Mars 2025

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société AMEN ALLIANCE SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte, de type capitalisation, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 15 janvier 2020 à l'initiative de Amen Bank et a été ouverte au public le 17 février 2020. Elle a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières constitué au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toute autre ressource.

La gestion de la SICAV est assurée par la société AMEN INVEST. AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV. AMEN BANK se charge aussi de la distribution des titres de la SICAV.

La société AMEN ALLIANCE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2025 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Exceptionnellement, le premier exercice de la SICAV s'étend du 17 février 2020 au 31 décembre 2020.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date d'arrêt ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 31 Mars 2025.

2.3. Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilés

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

2.4. Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

2.7. Capital social

Le capital social est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.8. Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.9. Sommes distribuables de la période

Les sommes distribuables de la période correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré ou diminué de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3. NOTES SUR LE BILAN

PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de cette rubrique au 31 Mars 2025 se détaille comme suit :

3.1. Obligations de sociétés

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation</u>	<u>Nombre de Titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur au 31/03/2025</u>	<u>% Actif Net</u>
TN0003400405	AMEN BANK 2010 SUB	17 800	118 423	123 242	0,21%
TN0003400660	AMEN BANK 2020-03	75 000	1 500 000	1 514 518	2,54%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021-01	5 000	400 000	431 254	0,72%
TN0004700811	ATL 2020 -1A	10 000	200 000	207 540	0,35%
TN004700811	ATL 2020 -1AA	15 000	300 000	311 310	0,52%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021 -1	10 000	400 000	406 565	0,68%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022 -1	6 000	360 000	373 098	0,63%
TNMA55MMDD46	ATL 2023 -1	3 000	180 000	181 491	0,30%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023 -2	2 000	160 000	166 266	0,28%
TN0006610554	ATTIJARI LEASING 2020-1	8 000	160 000	164 493	0,28%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 A	5 000	300 000	312 493	0,53%
TN0PID0RGAE6	BH BANK SUB 2021-2 BIAT SUB 2022-1 CATB TX	15 000	1 200 000	1 238 773	2,08%
TNBLRFH96SL4	FIXE	6 300	378 000	399 893	0,67%
TNWQS0MZ65V8	STB SUB 2021-1 TF	7 000	280 000	283 204	0,48%
TN0002102143	TLF 2020-SUB	20 000	400 000	405 572	0,68%
TN0002102150	TLF 2021-1 FIXE	10 000	400 000	429 849	0,72%
TNZSBU7F6WY7	TLF 2021-SUB	5 000	200 000	206 659	0,35%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2 FIXE	5 000	300 000	310 653	0,52%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 FIXE	5 000	400 000	431 356	0,72%
Total Obligations de Sociétés			7 636 423	7 898 229	13,27%

3.2. Emprunts d'Etat

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation</u>	<u>Nombre de Titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur au 31/03/2025</u>	<u>% Actif Net</u>
TN0008000606	BTA13042028	4 000	3 750 000	3 956 176	6,65%
EN000800606	BTA13042028A	2 500	2 327 500	2 456 360	4,13%
TN0008000838	EN 2021 CAT. B /5	50 000	5 000 000	5 264 241	8,85%
TN0008000895	EN 2021 CAT. B /5 2EME T	50 000	5 000 000	5 210 236	8,75%
TNTNYZ6GUZ33	EN 2021 CAT. B /5 3EME T	50 000	5 000 000	5 130 192	8,62%
TNHG2VXQ3BG0	EN 2022 CATB 1ERE T EN 2022 CATB 1ERE T-	50 000	4 000 000	4 010 924	6,74%
TNHG2VXQ3BG	COMPL	6 000	480 000	481 311	0,81%
TNQVHB5WZ2K2	EN 2022 CATB 2EME T	24 600	2 460 000	2 606 198	4,38%
TNVFSFLG1FH4	EN 2022 CATC 4EME T TV	15 000	1 500 000	1 544 760	2,60%
TN3C6DVEWM76	EN 2023 CATB 1ERE T TV	5 000	500 000	504 552	0,85%
TNBII1MJCEF3	EN 2023 CATB 4T TFIXE	10 000	1 000 000	1 024 701	1,72%
TN5WI26K4ER0	EN 2024 CATC T2 TFIXE	3 000	300 000	321 001	0,54%
TNPDPDY2398	EN 2024 CATC T3 TFIXE	4 000	400 000	417 447	0,70%
TNGCLJS7FYQ7	EN 2024 CATC T4 TFIXE	5 000	500 000	512 649	0,86%
TN0008000606	LISSAGE BTA13042028	1	250 000	9 332	0,02%
EN000800606	LISSAGE BTA13042028A	1	172 500	6 439	0,01%
Total Emprunts d'Etat			32 640 000	33 456 519	56,22%

3.3. Titres OPCVM

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur Actuelle</u>	<u>% Actif Net</u>
TN0003400249	AMEN PREMIERE	10 638	1 100 139	1 100 405	1,85%
TN07QQGUCDR0	AMEN TRESOR	7 786	856 663	869 969	1,46%
<u>TOTAL Titres OPCVM</u>			<u>1 956 802</u>	<u>1 970 374</u>	<u>3,31%</u>

PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES :

Le solde de cette rubrique au 31 Mars 2025 se détaille comme suit :

3.4. Placements monétaires

- Pensions livrées**

<u>Désignation</u>	<u>Banque</u>	<u>Nombre de jour</u>	<u>Taux</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
PL 02-05-25 BT AA	BT	60	9,00	1 500 416	1 511 211	2,53%
PL 05-12-25 BTL AA	BTL	253	9,00	1 000 000	1 001 177	1,68%
PL 05-12-25 BTL-AA	BTL	253	9,00	1 000 000	1 001 177	1,68%
PL 11122025 TSB AA	TSB	357	9,49	499 794	512 513	0,86%
PL 12-02-26 BTL AA	BTL	335	9,14	2 000 000	2 008 458	3,36%
<u>Total Pension Livrée</u>				<u>6 000 210</u>	<u>6 034 536</u>	<u>10,11%</u>

- Certificats de dépôt**

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation</u>	<u>Emetteur</u>	<u>Nombre de jour</u>	<u>Taux</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TNX5PBC3CKW1	CD 19-08-26 BTL AA	BTL	560	9,99	892 401	901 670	1,51%
TN71UEYY6MJ3	CD 20-01-26 BTL AA	BTL	350	9,99	929 179	939 655	1,57%
TN91MB371GI4	CD 20-05-26 BTL AA	BTL	460	9,99	2 273 600	2 293 907	3,84%
TNXDECN2RYM1	CD 25-12-25 BTE AA	BTE	330	10,14	1 863 928	1 887 698	3,16%
<u>Total Certificats de Dépôt</u>					<u>5 959 107</u>	<u>6 022 930</u>	<u>10,09%</u>

- Billets de Trésorerie**

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation</u>	<u>Emetteur</u>	<u>Nombre de jour</u>	<u>Taux</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TNBJNHQIJCC1	BILLET TRESOR 290126	Microcred SA	365	10,80	921 046	933 340	1,56%
TNO1FODS6WL4	BILLET-T 12-02-26 MG AA	Microcred SA	365	10,80	1 381 568	1 395 790	2,34%
<u>Total Billet de Trésorerie</u>					<u>2 302 614</u>	<u>2 329 130</u>	<u>3,90%</u>

- Dépôt à terme**

<u>Désignation</u>	<u>Emetteur</u>	<u>Nombre de jour</u>	<u>Taux</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
CAT 14-11-25 AB AA	AB	270	9,79	1 000 000	1 009 227	1,69%
<u>Total Billet de Trésorerie</u>				<u>1 000 000</u>	<u>1 009 227</u>	<u>1,69%</u>

3.5. Disponibilités

Le solde de cette rubrique au 31 Mars 2025 se détaille comme suit :

	<u>31/03/2025</u>	<u>31/03/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Sommes à l'encaissement	971 497	12 945 929	6 664 000
<u>Total des disponibilités</u>	<u>971 497</u>	<u>12 945 929</u>	<u>6 664 000</u>

CREANCES D'EXPLOITATION :

Le solde de cette rubrique au 31 Mars 2025 se détaille comme suit :

3.6. Créances d'exploitation :

	<u>31/03/2025</u>	<u>31/03/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Intérêt couru/compte rénumérée	5 056	18 649	-
<u>Total des créances d'exploitation</u>	<u>5 056</u>	<u>18 649</u>	<u>-</u>

PASSIF :

Le solde de cette rubrique au 31 Mars 2025 se détaille comme suit :

3.7. Opérateurs créditeurs :

	<u>31/03/2025</u>	<u>31/03/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Gestionnaire	12 838	12 081	13 844
Dépositaire	35 158	32 520	34 138
Distributeur	87 891	81 298	85 346
<u>Total des opérateurs créditeurs</u>	<u>135 887</u>	<u>125 899</u>	<u>133 328</u>

3.8. Autres créditeurs divers :

	<u>31/03/2025</u>	<u>31/03/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Provision charge à payer	18 044	31 975	11 850
Etat retenue à la source	12 062	12 734	15 547
Autres créditeurs (CMF)	5 120	4 833	4 900
Charges & produits en attente de régule	11 747	4 051	117
Intérêt courus /compte rémunéré	-	-	5 365
TCL	864	2 024	1 513
<u>Total des Opérateurs Créditeurs</u>	<u>47 837</u>	<u>55 617</u>	<u>39 292</u>

ACTIF NET :

3.9. Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01 Janvier 2025 au 31 Mars 2025 se détaillent comme suit :

Capital au 31-12-2024	
Montant	58 112 183
Nombre de titres	469 271
Nombre d'actionnaires	77
Souscriptions réalisées	
Montant	13 365 140
Nombre de titres	107 927
Nombre d'actionnaires entrants	4
Rachats effectués	
Montant	-16 357 241
Nombre de titres	-132 089
Nombre d'actionnaires sortants	-5
Autres effets sur le capital	
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	20 643
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	37 576
Régularisation des sommes non distribuables	-1 245
Résultats antérieurs incorporés au capital (*)	3 751 230
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	-193 145
Frais de négociation de titre	-
Capital au 31-03-2025	
Montant en nominal	58 735 141
Nombre de titres	445 109
Nombre d'actionnaires	76

(*) Les sommes distribuables de l'exercice antérieur ont été distribuées suivant la décision de l'Assemblée Générale

Ordinaire du 28 Avril 2024, affectant ces sommes au niveau du poste capital.

3.10. Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 Mars 2025 se détaillent comme suit :

	<u>31/03/2025</u>	<u>31/03/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Résultat Distribuable de la période	796 222	782 040	3 906 973
Régularisations du résultat distribuable de la période	-17 589	65 092	-155 743
Total des sommes distribuables	<u>778 633</u>	<u>847 132</u>	<u>3 751 230</u>

4. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1. Revenus du portefeuille titres :

	<u>Du 01/01/2025</u> <u>au 31/03/2025</u>	<u>Du 01/01/2024</u> <u>au 31/03/2024</u>	<u>Du 01/01/2024</u> <u>au 31/12/2024</u>
Dividendes/Titres OPCVM	-	-	329 223
Revenus des obligations des sociétés	646 264	716 494	2 800 531
Revenus des emprunts d'Etat (BTA)	85 907	86 861	349 356
Total des Revenus du portefeuille titres	<u>732 171</u>	<u>803 355</u>	<u>3 479 110</u>

Les revenus du portefeuille titres se détaillent comme suit :

4.2. Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires se détaillent comme suit :

	<u>Du 01/01/2025</u> <u>au 31/03/2025</u>	<u>Du 01/01/2024</u> <u>au 31/03/2024</u>	<u>Du 01/01/2024</u> <u>au 31/12/2024</u>
Revenus du compte rémunéré	10 400	7 476	15 509
Revenus des certificats de dépôt	73 190	8 333	39 434
Revenus des pensions livrées	140 637	140 169	1 181 577
Autres produits d'exploitations	-	-	150
Revenus des placements à terme	9 227	-	-
Revenus des billets de trésorerie	26 517	-	-
Total des Revenus des placements monétaires	<u>259 971</u>	<u>155 978</u>	<u>1 236 670</u>

4.3. Charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements se détaillent comme suit :

	<u>Du 01/01/2025</u> <u>au 31/03/2025</u>	<u>Du 01/01/2024</u> <u>au 31/03/2024</u>	<u>Du 01/01/2024</u> <u>au 31/12/2024</u>
Rémunération du distributeur	88 701	82 106	370 758
Rémunération du gestionnaire	37 269	34 498	155 781
Rémunération du dépositaire	35 480	32 843	148 303
Total des charges de gestion de placements	<u>161 450</u>	<u>149 447</u>	<u>674 842</u>

4.4. Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

	<u>Du 01/01/2025</u> <u>au 31/03/2025</u>	<u>Du 01/01/2024</u> <u>au 31/03/2024</u>	<u>Du 01/01/2024</u> <u>au 31/12/2024</u>
Redevances CMF	14 908	13 799	62 312
Services bancaires & assimilés	11 640	7 040	61 029
TCL	1 328	2 510	9 654
Impôt & taxes	400	-	400
Jetons de présence	6 194	4 496	570
Total des Autres charges d'exploitation	34 470	27 845	133 965

5. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE, DU DISTRIBUTEUR ET DU DEPOSITAIRE

5.1. Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la société AMEN ALLIANCE SICAV est confiée à AMEN INVEST-intermédiaire en bourse ; celle-ci est chargée des choix de placement et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.25% TTC de l'actif net d'AMEN ALLIANCE SICAV.

Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toute retenue fiscale.

5.2. Rémunération du dépositaire :

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres de la SICAV. En contrepartie de ses services, AMEN BANK perçoit une rémunération égale à 0.2% HT de l'actif d'AMEN ALLIANCE SICAV.

Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toute retenue fiscale.

Elle est supportée par la SICAV.

5.3. Rémunération du distributeur :

AMEN BANK assure la fonction de distributeur pour la société. Les demandes de souscription et de rachat doivent être introduites auprès des guichets du réseau d'agences d'AMEN BANK avec laquelle la SICAV est liée par une convention de distribution.

En contrepartie de ses services, AMEN BANK perçoit une commission de distribution annuelle de 0,595% TTC de l'actif d'AMEN ALLIANCE SICAV.

Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toute retenue fiscale.

AMEN PREMIERE SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 Mars 2025

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE
SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 31 Mars 2025

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « AMEN PREMIERE SICAV » pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2025, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 44.413.494, un actif net de D : 44.246.732 et un bénéfice de la période de D : 676.752.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « AMEN PREMIERE SICAV » comprenant le bilan au 31 Mars 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « AMEN PREMIERE SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2025, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « AMEN PREMIERE SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 29 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Fayçal DERBEL

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2025
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	32,274,748	32,781,824	36,082,735
Obligations et valeurs assimilées		32,062,159	32,680,518	33,256,678
Titres OPCVM		212,589	101,306	2,826,057
Placements monétaires et disponibilités		12,131,026	7,849,764	16,327,384
Placements monétaires	5	11,794,566	-	7,535,698
Disponibilités		336,460	7,849,764	8,791,686
Créances d'exploitation	6	7,720	29,828	450
TOTAL ACTIF		44,413,494	40,661,415	52,410,569
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	44,515	32,197	46,553
Autres créditeurs divers	8	122,247	122,291	119,717
TOTAL PASSIF		166,762	154,488	166,270
ACTIF NET				
Capital	9	41,272,217	37,832,963	49,354,664
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		2,412,070	2,139,452	164
Sommes distribuables de l'exercice en cours		562,445	534,512	2,889,470
ACTIF NET		44,246,732	40,506,927	52,244,299
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		44,413,494	40,661,415	52,410,569

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	Période du 01/01 au 31/03/2025	Période du 01/01 au 31/03/2024	Année 2024
Revenus du portefeuille-titres	10	520,825	524,946	2,107,581
Revenus des obligations et valeurs assimilées		520,825	524,946	2,107,581
Revenus des placements monétaires	11	99,709	17,421	112,750
Revenus des prises en pension	12	101,651	91,857	688,393
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		722,185	634,224	2,908,724
Charges de gestion des placements	13	(105,523)	(90,374)	(400,033)
REVENU NET DES PLACEMENTS		616,662	543,850	2,508,691
Autres charges	14	(18,630)	(18,017)	(79,881)
RESULTAT D'EXPLOITATION		598,031	525,833	2,428,810
Régularisation du résultat d'exploitation		(35,586)	8,680	460,660
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		562,445	534,512	2,889,470
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		35,586	(8,680)	(460,660)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(2,044,914)	(3,687)	13,602
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres		2,123,635	12,398	21,184
RESULTAT NET DE LA PERIODE		676,752	534,544	2,463,596

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/01 au 31/03/2025	Période du 01/01 au 31/03/2024	Année 2024
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	676,752	534,544	2,463,596
Résultat d'exploitation	598,031	525,833	2,428,810
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-2,044,914	-3,687	13,602
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2,123,635	12,398	21,184
Frais de négociation de titres	-	-	0
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-	-2,419,830
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-8,674,319	-2,559,079	9,669,070
Souscriptions			
- Capital	28,731,588	13,352,785	105,573,201
- Régularisation des sommes non distribuables	28,537	1,727	37,556
- Régularisation des sommes distribuables	1,921,290	850,145	5,256,459
- Droits d'entrée	-	-	-
Rachats			
- Capital	-36,888,374	-15,783,138	-96,513,211
- Régularisation des sommes non distribuables	-32,921	-1,665	-32,209
- Régularisation des sommes distribuables	-2,434,440	-978,934	-4,652,725
- Droits de sortie	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	-7,997,566	-2,024,535	9,712,837
En début de période	52,244,299	42,531,462	42,531,462
En fin de période	44,246,732	40,506,927	52,244,299
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	512,065	417,989	417,989
En fin de période	427,437	392,753	512,065
VALEUR LIQUIDATIVE	103.516	103.136	102.027
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	5.92%	5.47%	5.62%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Au 31 Mars 2025

Note 1 : Présentation de la société

AMEN PREMIERE SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 31 Mars 1993 à l'initiative de l'AMEN BANK et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 24 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AMEN PREMIERE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de AMEN PREMIERE SICAV est confiée à « Amen-Invest », le dépositaire étant l' « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- *Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées*

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « AMEN PREMIERE SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2025 à D : 32.274.748 et se détaille ainsi :

Code ISIN	désignation du titre	Nombre du titre	coût d'acquisition	Valeur au 31.03.2025	% Actif Net
Obligations des sociétés et valeurs assimilées			31,292,688	32,062,159	72.46%
Obligations de sociétés			3,435,000	3,571,181	8.07%
TN0003400660	AMEN BANK 2020-03	10,000	200,000	201,936	0.46%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021-01	5,000	400,000	431,492	0.98%
TN0003400330	AMEN BANK2008 B	15,000	300,000	314,540	0.71%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021 -1	3,000	120,000	121,970	0.28%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022 -1	3,000	180,000	186,550	0.42%
TNMA55MMDD46	ATL 2023 -1	2,000	120,000	120,994	0.27%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023 -2	3,000	240,000	249,398	0.56%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 A	2,000	120,000	124,997	0.28%
TN8J8QFA4123	BIAT SUB 2022-1 CATD T-FIXE	2,000	200,000	212,179	0.48%
TN0001300623	BTE 2011/B	5,000	175,000	176,224	0.40%
TNWQS0MZ65V8	STB SUB 2021-1 TF	2,000	80,000	80,915	0.18%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 FIXE	2,500	200,000	215,678	0.49%
TN0003900248	UIB 2009/1C	16,000	400,000	413,235	0.93%
TN0003900263	UIB 2011/B	20,000	700,000	721,072	1.63%
Emprunt national			15,110,000	15,643,683	35.36%
TN0008000838	Emprunt national 2021 TR 1 CB	20,000	2,000,000	2,105,696	4.76%
TN0008000895	Emprunt national 2021 TR 2 CB	20,000	2,000,000	2,084,096	4.71%
TNTNYZ6GUZ33	Emprunt national 2021 TR 3 CB	10,000	1,000,000	1,026,040	2.32%
TNHG2VXQ3BG0	Emprunt national 2022 TR 1 CB	22,000	1,760,000	1,764,805	3.99%
TNQVHB5WZ2K2	Emprunt national 2022 TR 2 CB	20,000	2,000,000	2,118,864	4.79%
TNWRCVSYL730	Emprunt national 2022 TR4 CB TF	6,250	625,000	642,255	1.45%
TN7PM93UZP50	Emprunt national 2022 TR4 CB TV	18,750	1,875,000	1,930,290	4.36%
TN4A4WPDZOC1	Emprunt national 2022 TR 3 CC	5,000	500,000	520,724	1.18%
TNIZ090I5G66	Emprunt national 2022 TR 3 CC TV	5,000	500,000	522,432	1.18%
TN3C6DVEWM76	Emprunt national 2023 TR 1 CB TV	5,000	500,000	504,588	1.14%
TNBII1MJCEF3	Emprunt national 2023 TR 4 CB TF	10,000	1,000,000	1,024,704	2.32%
TNRLFZ5FIX29	Emprunt national 2024 TR 1 CC TF	2,500	250,000	252,454	0.57%
TN5WI26K4ER0	Emprunt national 2024 TR 2 CC TF	3,000	300,000	321,002	0.73%
TNPDPODY2398	Emprunt national 2024 TR 3 CC TF	3,000	300,000	313,085	0.71%
TNGCLJS7FYQ7	Emprunt national 2024 TR 4 CC TF	5,000	500,000	512,648	1.16%
Bons du Trésor Assimilables			12,747,688	12,847,295	29.04%
TN0008000606	BTA 13 AVRIL 2028 6,70%	1,000	915,000	969,717	2.19%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027 6,60%	3	2,775	2,789	0.01%
TN008000655	BTA 29 MARS 2027 6,60%	12,537	11,829,913	11,874,789	26.84%
Titres des organismes de placement collectif			212,589	212,589	0.48%
TNGUV3GCXU41	FCP MCP SAFE FUND	661	103,039	103,039	0.23%
TNYAVEEFVIB8	FCP SMART CASH PLUS	10	109,550	109,550	0.25%
TOTAL GENERAL			31,505,277	32,274,748	72.94%
Pourcentage par rapport au total des actifs					72.67%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2025 à D : 11.794.566 se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
COMPTES A TERME		4,500,000	4,526,035	10.23%
	Compte à terme au 14/11/2025 (270 jours au taux de 9,49%)	1,500,000	1,513,840	3.42%
	Compte à terme au 17/06/2025 (90 jours au taux de 8,99%)	2,000,000	2,005,123	4.53%
	Compte à terme au 25/08/2025 (180 jours au taux de 9,49%)	1,000,000	1,007,072	2.28%
BILLETS DE TRESORERIE		1,409,746	1,428,168	3.23%
TN6XGQMZH391	Billet de trésorerie MAGASIN GENERAL au 12/05/2025 (91 jours au taux de 11,5%)	488,701	494,829	1.12%
TNO1FODS6WL4	Billet de trésorerie Microcred SA au 29/01/2026 (365 jours au taux de 10,8%)	921,046	933,339	2.11%
CERTIFICATS DE DEPOTS		1,386,684	1,402,631	3.17%
TN91MB371GI4	Certificat de dépôt BTL au 20/05/2026 (460 jours au taux de 9,99%)	454,720	458,781	1.04%
TNXDECN2RYM1	Certificat de dépôt BTE au 25/12/2025 (330 jours au taux de 10,14%)	931,964	943,849	2.13%
CREANCES SUR OPERATIONS DE PENSIONS LIVREES		4,400,007	4,437,731	10.03%
	Pension livrée BTL au 03/09/2025 (180 jours au taux de 8,99%)	1,000,000	1,006,010	2.27%
	Pension livrée BTL au 06/01/2026 (285 jours au taux de 9%)	2,000,000	2,002,354	4.53%
	Pension livrée TSB au 11/12/2025 (357 jours au taux de 9,49%)	999,588	1,025,026	2.32%
	Pension livrée BT au 22/04/2025 (60 jours au taux de 9,09%)	400,419	404,341	0.91%
TOTAL		11,696,437	11,794,566	26.66%
Pourcentage par rapport au total des actifs				26.56%

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste totalise au 31 mars 2025 un montant de D : 7.720 contre D : 29.828 à la même date de l'exercice 2024, et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2025</u>	<u>31/03/2024</u>		<u>31/12/2024</u>
Obligations SERVICOM échues non encore encaissées ⁽¹⁾	100,000	100,000	(*)	100,000
(Moins) Dépréciation Obligations SERVICOM ⁽¹⁾	(100,000)	(100,000)	(*)	(100,000)
Excédent TCL	840	-		-
Obligation échue à encaisser	199	-		-
Intérêt courus sur compte rémunéré	6,682	29,828		450
TOTAL	7 720	29 828		450

(*): Retraité pour les besoins de comparabilité (présenté au 31/12/2024 en portefeuille titres parmi les obligations de société).

(**): Présenté en 2024 en déduction des autres créiteurs divers.

"(1) L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1er octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020.

Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé d'une part à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600 KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT et d'affecter d'autre part un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa participation dans les sociétés « SERVITRADE SA » et « SERVICOM INDUSTRIES SA », et ce, à concurrence respectivement de 6 667 actions et 3 333 actions pour AMEN PREMIERE SICAV.

Néanmoins, à la date prévu de remboursement partiel des intérêts échus soit le 12 décembre 2019, aucun montant n'a été réglé.

L'AMEN PREMIERE SICAV a reclassé la totalité de l'encours de ces obligations qui s'élève à 100 KDT, parmi les créances d'exploitation, et a suspendu la constatation des intérêts sur cette ligne.

Une dépréciation intégrale a été constaté."

Note 7 : Opérateurs créiteurs

Cette rubrique s'élève au 31.03.2025 à D : 44.515 contre D : 32.197 au 31.03.2024 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2025</u>	<u>31/03/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Gestionnaire	9,826	8,273	10,767
Dépositaire	34,689	23,924	35,786
	44 515	32 197	46 553

Note 8 : Autres créditeurs divers

Ce poste totalise au 31 mars 2025 un montant de D : 122 247.182 contre D : 122 290.51 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2025</u>	<u>31/03/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Redevance CMF	4 199	3 309	4 454
Retenu à la source à payer	93 767	93 070	97 017
Jetons de présence	23 715	23 935	19 035
TCL	-	1 976	(789)
Commissions sur pensions livrées	566	-	-
TOTAL	<u>122 247</u>	<u>122 291</u>	<u>119 717</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier Janvier au 31 mars 2025 se détaillent ainsi:

Capital au 31-12-2024

Montant	49 354 664
Nombre de titres	512 065
Nombre d'actionnaires	697

Souscriptions réalisées

Montant	28 731 588
Nombre de titres émis	298 095
Nombre d'actionnaires nouveaux	7

Rachats effectués

Montant	(36 888 374)
Nombre de titres rachetés	(382 723)
Nombre d'actionnaires sortants	(22)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(2 044 914)
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	2 123 635
Régularisation des sommes non distribuables	(4 383)

Capital au 31-03-2025

Montant	41 272 217
Nombre de titres	427 437
Nombre d'actionnaires	682

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

	du 01/01 au 31/03/2025	du 01/01 au 31/03/2024	Année 2024
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>			
Revenus des obligations			
- intérêts	59 353	346 944	1 390 344
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier			
- intérêts (BTA et Emprunt National)	461 472	178 002	717 237
TOTAL	520 825	524 946	2 107 581

Note11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2025 à D : 99.709 contre D : 17.421 pour la même période de l'exercice 2024, et se détaille ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2025	du 01/01 au 31/03/2024	Année 2024
Intérêts des dépôts à vue	6 232	7 477	23 055
Intérêts sur comptes à terme	26 035	-	-
Intérêts sur certificats de dépôt	49 019	9 944	89 695
Intérêts sur billets de trésorerie	18 422	-	-
TOTAL	99 709	17 421	112 750

Note 12 : Revenus des pensions livrées

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2025 à D : 101.651, contre D : 91.857 pour la même période de l'exercice 2024, et représente le montant des intérêts sur les pensions livrées, et se détaille comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2025	du 01/01 au 31/03/2024	Année 2024
Intérêts des pensions livrées	101,651	91,857	688,393
TOTAL	101,651	91,857	688,393

Note 13 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/01 au 31/03/2025 à D : 105.523 contre D : 90.374 pour la même période de l'exercice 2024, et se détaillent ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2025	du 01/01 au 31/03/2024	Année 2024
Commission de gestion	28,831	24,692	109,299
Rémunération du dépositaire	76,692	65,682	290,734
TOTAL	105,523	90,374	400,033

Note 14 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2025 à D : 18.630 contre D : 18.017 pour la même période de l'exercice 2024 et se détaille ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2025	du 01/01 au 31/03/2024	Année 2024
Redevance CMF	11,533	9,877	43,719
Jetons de présence	4,680	4,732	19,032
Services bancaires et assimilés	578	1,073	12,254
TCL	1,440	2,335	4,475
Contribution Sociale de Solidarité	400	-	400
TOTAL	18,630	18,017	79,881

Note 15 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de l'AMEN PREMIERE SICAV est confiée à la Société "AMEN INVEST".

Celle - ci est chargée de la gestion de portefeuille et de la gestion administrative et comptable de la société.

En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle calculée comme suit :

- 0.2% TTC de l'actif net annuel au titre de la gestion administrative et comptable ;
- 0,05% TTC de l'actif net annuel au titre de la gestion de portefeuille plafonnée à 474.000 Dinars TTC par an.

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,12% TTC si l'actif net est de moins de 10 MD,
- * 0,09% TTC si l'actif net est entre 10 MD et 20 MD,
- * 0,07% TTC si l'actif net est plus de 20 MD.

Et ce, avec un minimum de 7.140 Dinars TTC par an et un maximum de 29.750 Dinars TTC par an.

AMEN BANK est chargée également de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération annuelle de 0,595% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.

AMEN TRESOR SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU AU 31 MARS 2025

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2025

I. Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « **AMEN TRESOR SICAV** » pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2025, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de **81.450.806 DT**, un actif net de **81.366.840 DT** et un bénéfice de la période de **1.340.991 DT**.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « **AMEN TRESOR SICAV** » comprenant le bilan au 31 mars 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La Direction de la Société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

II. Etendu de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

III. Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « **AMEN TRESOR-SICAV** » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2025, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

IV. Paragraphe post-conclusion

- Les disponibilités représentent, au 31 décembre 2024, **10,17%** du total actif, se situant ainsi au-dessous du seuil de **20%** fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

- Nous attirons l'attention sur la note « **3.2 Evaluation des placements** » des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « **AMEN TRESOR SICAV** » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées à la suite des recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des Finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 02 mai 2025

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Cabinet d'Expertise & Conseil

Kais BOUHAJJA

BILAN
(Exprimé en dinar)

ACTIF	Notes	Au		
		31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
<u>Portefeuille-titres</u>	AC 1	<u>44 214 005</u>	<u>27 985 374</u>	<u>42 217 820</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		200 055	-	-
Obligations et valeurs assimilées		44 013 950	27 985 374	42 217 820
Autres valeurs		-	-	-
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>	AC 2	<u>37 193 710</u>	<u>39 984 745</u>	<u>35 707 595</u>
Placements monétaires		28 911 073	26 055 811	24 621 526
Disponibilités		8 282 637	13 928 933	11 086 070
<u>Créances d'exploitation</u>		-	-	-
<u>Autres actifs</u>	AC 4	<u>43 091</u>	<u>24 038</u>	<u>13 818</u>
<u>TOTAL ACTIF</u>		<u>81 450 806</u>	<u>67 994 157</u>	<u>77 939 234</u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	PA 1	50 135	41 693	50 680
Autres créditeurs divers	PA 2	33 831	34 442	25 392
<u>TOTAL PASSIF</u>		<u>83 966</u>	<u>76 135</u>	<u>76 072</u>
ACTIF NET				
<u>Capital</u>	CP 1	<u>74 567 133</u>	<u>62 794 397</u>	<u>72 553 789</u>
<u>Sommes distribuables</u>	CP 2	<u>6 799 707</u>	<u>5 123 625</u>	<u>5 309 373</u>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		5 456 407	4 024 838	283
Sommes distribuables de l'exercice		1 343 300	1 098 787	5 309 089
<u>ACTIF NET</u>		<u>81 366 840</u>	<u>67 918 022</u>	<u>77 863 162</u>
<u>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</u>		<u>81 450 806</u>	<u>67 994 157</u>	<u>77 939 234</u>

ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en dinar)

	<u>Notes</u>	<u>Période</u>		<u>Au</u>
		<u>Du 01/01/2025</u>	<u>Du 01/01/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
		<u>Au 31/03/2025</u>	<u>Au 31/03/2024</u>	
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>	PR 1	700 343	487 507	2 050 371
Dividendes		-	-	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées		700 343	487 507	2 050 371
Revenus des autres valeurs		-	-	-
<u>Revenus des placements monétaires</u>	PR 2	806 961	784 372	3 697 819
Revenus des placements monétaires		806 961	784 372	3 697 819
<u>Total des revenus des placements</u>		1 507 304	1 271 879	5 748 190
<u>Charges de gestion des placements</u>	CH 1	(138 711)	(119 346)	(515 834)
<u>Revenu net des placements</u>		1 368 593	1 152 533	5 232 356
Autres produits		-	-	-
Autres charges	CH 2	(31 825)	(37 726)	(150 650)
<u>Résultat d'exploitation</u>		1 336 769	1 114 808	5 081 706
Régularisation du résultat d'exploitation	PR 4	6 531	(16 021)	227 383
<u>Sommes distribuables de la période</u>		1 343 300	1 098 787	5 309 089
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(6 531)	16 021	(227 383)
Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		3 344	-	-
+/- valeurs réalisées sur cession des titres		878	318	2 698
Frais de négociation		-	-	-
<u>Résultat net de la période</u>		1 340 991	1 115 126	5 084 404

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Exprimé en dinar)

	<i>Période</i>		<i>Au</i>
	<i>Du 01/01/2025</i>	<i>Du 01/01/2024</i>	<i>31/12/2024</i>
	<i>Au 31/03/2025</i>	<i>Au 31/03/2024</i>	
<u>Variation de l'actif net résultat des opérations d'exploitation</u>	<u>1 340 991</u>	<u>1 115 126</u>	<u>5 084 404</u>
Résultat d'exploitation	1 336 769	1 114 808	5 081 706
Variation des +/- values potentielles sur titres	3 344	-	-
+/- values réalisées sur cession de titres	878	318	2 698
Frais de négociation de titres	-	-	-
<u>Distributions de dividendes</u>	-	-	<u>(2 855 883)</u>
<u>Transactions sur le capital</u>	<u>2 162 688</u>	<u>(6 050 345)</u>	<u>2 781 400</u>
<i>Souscriptions</i>	<i>25 380 171</i>	<i>9 981 923</i>	<i>112 850 162</i>
Capital	23 449 787	9 297 542	107 652 513
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	4 788	1 094	13 236
Régularisation des sommes distribuables	1 925 596	683 287	5 184 413
<i>Rachats</i>	<i>(23 217 483)</i>	<i>(16 032 268)</i>	<i>(110 068 762)</i>
Capital	(21 440 923)	(14 967 740)	(103 566 807)
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	(4 529)	(1 734)	(12 768)
Régularisation des sommes distribuables	(1 772 031)	(1 062 794)	(6 489 186)
Variation de l'actif net	<u>3 503 679</u>	<u>(4 935 219)</u>	<u>5 009 920</u>
<u>Actif net</u>			
En début de période	77 863 162	72 853 241	72 853 241
En fin de période	81 366 840	67 918 022	77 863 162
<u>Nombre d'actions</u>			
En début de période	708 077	668 197	668 197
En fin de période	727 686	612 851	708 077
Valeur liquidative	<u>111,816</u>	<u>110,823</u>	<u>109,964</u>
Dividendes par actions	-	-	6,567
Taux de rendement annualisé	<u>6,83%</u>	<u>6,60%</u>	<u>6,88%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 mars 2025

I- NOTES DE PRESENTATION

1. Présentation de la société

AMEN TRESOR SICAV est une SICAV obligataire de distribution constituée le 21 décembre 2005 et est entrée en exploitation le 10 mai 2006.

II- REFERENTIEL COMPTABLE

2. Cadre de référence retenu pour l'établissement des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 mars 2025 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. Principes et bases de mesures comptables appliqués :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus. Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2 Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société AMEN TRESOR SICAV figurant au bilan, arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués, au 31 mars 2025, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des Finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA "Juillet 2032" (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- À la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA "Juillet 2032" ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société AMEN TRESOR SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA "Juillet 2032".

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté à la valeur liquidative la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.4 Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste "AC 1. Portefeuille-titres". A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique "Dettes sur opérations de pensions livrées" et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus, à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique "Intérêts des mises en pension".

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste "AC 2. Placements monétaires et disponibilités".

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus, à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique "PR 2. Revenus des placements monétaires" et individualisés au niveau des notes aux états financiers

(C) Les titres de créance émis par le Trésor se détaillent comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Prix de revient	Valeur au 31/03/2025	% Actif net
TN0008000838	EN 2021 CAT. B /5	30 000	3 000 000	3 158 544	3,88%
TN0008000895	EN 2021 CAT. B /5 2EME T	25 000	2 500 000	2 605 120	3,20%
TNYZO6UGUZ33	EN 2021 CAT. B /5 3EME T	10 000	1 000 000	1 026 040	1,26%
TNHG2VXQ3BG0	EN 2022 CATB 1ERE T	20 000	1 600 000	1 604 368	1,97%
TNQVHB5WZ2K2	EN 2022 CATB 2EME T	25 000	2 500 000	2 648 580	3,26%
TN4A4WPDZOC1	EN 2022 CATC 3EME T	5 000	500 000	520 724	0,64%
TNVFSFLG1FH4	EN 2022 CATC 4EME T TV	22 500	2 250 000	2 317 662	2,85%
TNEFCT8MXYZ3	EN 2022 CATC 4EME TF	7 500	750 000	771 144	0,95%
TNVE955M6R90	EN 2023 CATB 3T TFIXE	2 500	250 000	260 578	0,32%
TNRS9CVT3SJ7	EN 2023 CATB 3T TV	2 500	250 000	260 514	0,32%
TNBII1MJCEF3	EN 2023 CATB 4T TFIXE	20 000	2 000 000	2 049 408	2,52%
TNRLFZ5FIX29	EN 2024 CATC 1T TFIXE	4 000	400 000	403 926	0,50%
TN5WI26K4ER0	EN 2024 CATC T2 TFIXE	3 500	350 000	374 503	0,46%
TNPDPODY2398	EN 2024 CATC T3 TFIXE	12 000	1 200 000	1 252 339	1,54%
TNGCLJS7FYQ7	EN 2024 CATC T4 TFIXE	80 000	8 000 000	8 202 368	10,08%
TNCYAUJLJ413	BTA 9.87% JANVIER 2032	6 500	6 500 650	6 614 954	8,13%
TN0008000606	BTA13042028B	500	466 000	491 772	0,60%
TN0008000606	BTA13042028C	500	464 500	490 272	0,60%
TN0008000655	BTA290327	1 003	946 431	946 866	1,16%
TN0008000606	LISSAGE BTA13042028B	1	34 000	1 269	0,00%
TN0008000606	LISSAGE BTA13042028C	1	35 500	1 325	0,00%
TN0008000655	LISSAGE BTA290327	1	56 569	3 155	0,00%
Total			35 053 650	36 005 432	44,25%

PR 1. Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent **700.343 DT** pour la période du 01/01/2025 au 31/03/2025 contre **487.507 DT** pour la période du 01/01/2024 au 31/03/2024 et se détaillent ainsi :

	Période		Au
	Du 01/01/2025 Au 31/03/2025	Du 01/01/2024 Au 31/03/2024	31/12/2024
- Revenus des obligations	665 591	460 975	1 942 543
- Revenus des BTA	34 753	26 532	107 828
Total	700 343	487 507	2 050 371

AC 2. Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2025 à 37.193.710 DT contre 39.984.745 DT au 31 mars 2024 et se détaille ainsi :

		<u>31/03/2025</u>	<u>31/03/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
- Placements monétaires	(A)	28 911 073	26 055 811	24 621 526
- Disponibilités	(B)	8 282 637	13 928 933	11 086 070
Total		37 193 710	39 984 745	35 707 595

(A) Les placements monétaires se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Code ISIN</i>	<i>(*)</i>	<i>Date de souscription</i>	<i>Emetteur</i>	<i>Montant nominal</i>	<i>Échéance</i>	<i>Intérêts précomptés</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur actuelle</i>	<i>Taux brut</i>	<i>% Actif net</i>
PL 16062025		(a)	18/12/2024	BT	1 046 390	16/06/2025	-	1 000 899	1 026 687	9,09%	1,26%
PL 21-01-26		(b)	27/03/2025	BTL	5 375 000	21/01/2026	-	5 000 000	5 005 821	9,00%	6,15%
CD 06-01-26	TNZZP3RQYHE5		31/01/2025	BTL	2 000 000	06/01/2026	22 588	1 862 055	1 884 643	9,99%	2,32%
CD 12-06-25	TNIRXJ6E65E1		04/03/2025	BTE	3 000 000	12/06/2025	16 426	2 940 258	2 956 684	9,19%	3,63%
CD 20-05-26	TN91MB371GI4		14/02/2025	BTL	2 000 000	20/05/2026	16 246	1 818 880	1 835 126	9,99%	2,26%
CD 22-06-26	TNANN5DI4XB4		14/02/2025	BTL	500 000	22/06/2026	4 596	451 262	455 858	9,99%	0,56%
CD 10-04-25	TNN59835E4L2		21/03/2025	AB	2 000 000	10/04/2025	4 363	1 992 049	1 996 412	8,99%	2,45%
CD 15-01-26	TNYY6ZC06AR7		21/03/2025	BTL	4 000 000	15/01/2026	7 990	3 765 480	3 773 470	9,49%	4,64%
CD 19-06-25	TNUINN FYDN01		21/03/2025	AB	3 000 000	19/06/2025	6 323	2 947 246	2 953 569	8,99%	3,63%
BT 290126	TNO1FODS6WL4		29/01/2025	Microcred SA	2 000 000	29/01/2026	24 588	1 842 091	1 866 679	10,80%	2,29%
BT 290126	TNO1FODS6WL4		29/01/2025	Microcred SA	5 000 000	29/01/2026	61 470	4 605 228	4 666 697	10,80%	5,74%
BT 25-06-25	TNLYLTHD2T11		25/03/2025	MG	500 000	25/06/2025	846	488 580	489 426	11,50%	0,60%
Totaux					30 421 390		165 436	28 714 027	28 911 073		35,53%

(a) PL 16062025 : Prise en pension BT, BTA 9% septembre 2029, du 18/12/2024 au 16/06/2025

(b) PL21012026 : Prise en pension BTL, EN 2024 T1 CB TF, du 27/03/2025 au 21/01/2026

(B) Les disponibilités se détaillent comme suit :

Libellé	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% Actif net
- Placements en compte courant à terme (a)	7 200 000	7 246 264	8,91%
- Avoirs en banque		1 036 373	1,27%
Total		8 282 637	10,18%

(a) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Date de souscription	Date d'échéance	Valeur actuelle	Taux brut
CAT 09-06-25	Amen Bank	11/03/2025	09/06/2025	120 497	8,99%
CAT 09-06-25	Amen Bank	11/03/2025	09/06/2025	140 579	8,99%
CAT 09-06-25	Amen Bank	11/03/2025	09/06/2025	155 641	8,99%
CAT 09-06-25	Amen Bank	11/03/2025	09/06/2025	301 241	8,99%
CAT 09-06-25	Amen Bank	11/03/2025	09/06/2025	246 014	8,99%
CAT 09-06-25	Amen Bank	11/03/2025	09/06/2025	180 745	8,99%
CAT 14-11-25	Amen Bank	14/02/2025	14/11/2025	504 613	8,97%
CAT 16-06-2025	Amen Bank	18/03/2025	16/06/2025	310 855	8,99%
CAT 16-06-2025	Amen Bank	18/03/2025	16/06/2025	300 828	8,99%
CAT 16-06-2025	BTE	18/03/2025	16/06/2025	1 002 820	9,19%
CAT 17-04-25	Amen Bank	17/01/2025	17/04/2025	152 187	8,99%
CAT 18-02-26	Amen Bank	18/02/2025	18/02/2026	201 655	8,99%
CAT 20-08-25	BTE	21/02/2025	20/08/2025	403 245 1 711	9,49%
CAT 25-08-25	Amen Bank	25/02/2025	20/08/2025	724	8,99%
CAT 25-08-25	BTE	26/02/2025	20/08/2025	704 950	9,49%
CAT 26-11-25	Amen Bank	20/02/2025	26/11/2025	403 153	8,99%
PLACT21042025	Amen Bank	20/01/2025	21/04/2025	405 517	8,99%
Total				7 246 264	

PR 2. Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires totalisent **806.961 DT** pour la période du 01/01/2025 au 31/03/2025 contre **784.372 DT** pour la période du 01/01/2024 au 31/03/2024 et se détaillent ainsi :

	Période		Au 31/12/2024
	Du 01/01/2025 Au 31/03/2025	Du 01/01/2024 Au 31/03/2024	
- Revenus des placements en compte courant à	69 233	165 520	310 456

terme			
- Revenus des certificats de dépôt	132 066	173 113	376 348
- Revenus des pensions livrées	513 818	441 419	2 976 291
- Revenus du compte rémunéré	4 940	4 320	34 723
- Revenus des billets de trésorerie	86 903	-	-
<u>Total</u>	<u>806 961</u>	<u>784 372</u>	<u>3 697 819</u>

AC 4. Autres actifs

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2025 à **43.091 DT** contre **24.038 DT** au 31 mars 2024 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2025</u>	<u>31/03/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
- Intérêts courus sur comptes rémunérés	14 675	15 700	9 735
- Intérêts Intercalaires	30	30	30
- Autres	28 386	8 309	4 053
<u>Total</u>	<u>43 091</u>	<u>24 038</u>	<u>13 818</u>

PA 1. Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2025 à **50.135 DT** contre **41.693 DT** au 31 mars 2024 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2025</u>	<u>31/03/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
- Gestionnaire	50 135	41 693	50 680
<u>Total</u>	<u>50 135</u>	<u>41 693</u>	<u>50 680</u>

PA 2. Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2025 à **33.831 DT** contre **34.442 DT** au 31 mars 2024 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2025</u>	<u>31/03/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
- CMF	7 024	7 432	8 436
- Jetons de présence à payer	23 073	24 571	18 393
- TCL à payer	(1 617)	290	(3 937)
- Autres	5 351	2 149	2 499
<u>Total</u>	<u>33 831</u>	<u>34 442</u>	<u>25 392</u>

CH 1. Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération de la gestionnaire calculée sur la base de 0,7% TTC de l'actif net annuel d'AMEN TRESOR SICAV, conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre AMEN TRESOR SICAV et AMEN INVEST.

Il est à noter que la rémunération de dépositaire est à la charge du gestionnaire d'AMEN TRESOR SICAV.

Les charges de gestion des placements totalisent **138.711 DT** pour la période du 01/01/2025 au 31/03/2025 contre **119.346 DT** pour la période du 01/01/2024 au 31/03/2024 et se détaillent ainsi :

	Période		Au
	Du 01/01/2025 Au 31/03/2025	Du 01/01/2024 Au 31/03/2024	31/12/2024
- Rémunération du gestionnaire	138 711	119 346	515 834
<u>Total</u>	<u>138 711</u>	<u>119 346</u>	<u>515 834</u>

CH 2. Autres charges

Ce poste enregistre les redevances mensuelles versées au CMF calculées sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel et la charge de la TCL. En outre, le coût des services bancaires et les jetons de présence figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Les autres charges totalisent **31.825 DT** pour la période du 01/01/2025 au 31/03/2025 contre **37.726 DT** pour la période du 01/01/2024 au 31/03/2024 et se détaillent ainsi :

	Période		Au
	Du 01/01/2025 Au 31/03/2025	Du 01/01/2024 Au 31/03/2024	31/12/2024
- Redevance du CMF	18 165	17 003	73 489
- Services bancaires et assimilés	3 239	14 058	54 692
- TCL	5 341	1 933	7 315
- Jetons de présence	4 680	-	14 754
- Impôts & taxes	400	4 732	400
<u>Total</u>	<u>31 825</u>	<u>37 726</u>	<u>150 650</u>

CP 1. Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période, se détaillent comme suit :

- Capital au 31/12/2024	72 553 789
- Souscriptions	23 449 787
- Rachats	(21 440 923)
- Frais de négociation de titres	-
- VDE / emp. Société	-
- VDE / titres Etat	-
- VDE / titres OPCVM	-
- +/- V réalisée emp. Société	2 624
- +/- V réalisée titres Etat	-
- +/- V réalisée titres OPCVM	1 598
- +/- V report titres Etat	-
- +/- V report titres OPCVM	-
- +/- V report oblig. Société	-
- Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	4 788
- Régularisation des sommes non distribuables (rachat)	(4 529)
- Variation de la part du capital	2 013 344
- Capital au 31/03/2025	74 567 133

La variation du capital de la période allant du 01/01/2025 au 31/03/2025 s'élève à **2.013.344 DT**.

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2025 au 31/03/2025 s'élève à **3.503.679 DT**.

Le nombre des actions d'AMEN TRESOR SICAV au 31/03/2025 est de **727.686** contre **708.077** au 31/12/2024.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

- Nombre d'actionnaires au 31/12/2024	1 532
- Nombre d'actionnaires entrants	188
- Nombre d'actionnaires sortants	(164)
- Nombre d'actionnaires au 31/03/2025	1 556

CP 2. Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2025 à **6.799.707 DT** contre **5.123.625 DT** au 31 mars 2024 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2025</u>	<u>31/03/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
- Sommes distribuables des exercices antérieurs	5 456	4 024	
- Résultat	407	838	283
d'exploitation	1 336	1 114	5 081
- Régularisation du résultat	769	808	706
d'exploitation	6 531	(16 021)	227 383
Total	6 799 707	5 123 625	5 309 373

SICAV AMEN
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2025
RAPPORT D'EXAMEN LIMITE
SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 31 MARS 2025

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société SICAV AMEN pour la période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2025, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 56 284 086,493 et un résultat de la période de 787 531,288DT.

I. – Rapport sur les états financiers intermédiaires :

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société SICAV AMEN, comprenant le bilan au 31 Mars 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen limité :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société SICAV AMEN arrêtés au 31 Mars 2025, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphes d'observation :

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « SICAV AMEN » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 31 Mars 2025, 2,08% de l'actif de la société Sicav Amen, soit 17,92% au-dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 55 060 285,028 DT au 31 Mars 2025, et représente une quote-part de 97,83 % de l'actif de la société Sicav Amen, soit 17,83% au-dessus du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 2 Mai 2025

Le Commissaire aux Comptes :

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Emna RACHIKOU

BILAN
(Unité : en DT)

ACTIF	Note	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024	
AC1	Portefeuille Titres	4.1	30 321 676,460	17 378 346,753	18 587 844,500
a	Action, valeurs assimilées et droits rattachés		772 223,871	161 745,752	169 641,708
b	Obligations et valeurs assimilées		29 549 452,589	17 216 601,001	18 418 202,792
AC2	Placements monétaires et disponibilités		25 909 097,754	8 166 357,806	21 289 173,273
a	Placements monétaires	4.2	24 738 608,568	2 900 554,718	13 715 939,172
b	Disponibilités	4.3	1 170 489,186	5 265 803,088	7 573 234,101
AC4	Autres actifs	4.4	53 312,279	13 657,123	3 676,007
TOTAL ACTIF			56 284 086,493	25 558 361,682	39 880 693,780
PASSIF			-	-	-
PA1			-	-	-
Dettes sur opérations de pension livrées			-	-	-
PA2			-	-	-
Opérateurs créditeurs	4.5	100 068,794	46 366,979	79 838,975	
a	Opérateurs créditeurs		100 068,794	46 366,979	79 838,975
PA3			-	-	-
Autres créditeurs divers		4.6	90 093,847	86 870,219	87 298,597
a	Autres créditeurs divers		90 093,847	86 870,219	87 298,597
TOTAL PASSIF			190 162,641	133 237,198	167 137,572
ACTIF NET			-	-	-
CP1			-	-	-
Capital		4.7	55 221 530,825	25 043 600,113	37 281 755,431
CP2			-	-	-
Sommes capitalisables		4.8	872 393,027	381 524,371	2 431 800,777
a	Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-	0,000
b	Sommes capitalisables de l'exercice en cours		872 393,027	381 524,371	2 431 800,777
ACTIF NET			56 093 923,852	25 425 124,484	39 713 556,208
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			56 284 086,493	25 558 361,682	39 880 693,780

ETAT DE RESULTAT

(Unité : en DT)

	Note	Période du 01/01/2025 Au 31/03/2025	Période du 01/01/2024 Au 31/03/2024	Période du 01/01/2024 Au 31/12/2024	
PR 1	Revenus du portefeuille-titres	4.9	340 421,283	299 228,493	1 227 209,634
PR 2	Revenus des placements monétaires	4.10	584 990,994	118 564,947	1 063 627,223
	Total des revenus des placements		925 412,277	417 793,440	2 290 836,857
CH 3	Intérêts des mises en pension	4.11	-	-	-
CH 1	Charges de gestion des placements	4.12	- 125 588,550	- 50 491,484	- 288 639,079
	Revenu net des placements		799 823,727	367 301,956	2 002 197,778
CH 2	Autres charges	4.13	- 19 083,762	- 12 334,705	- 70 811,772
	Résultat d'exploitation		780 739,965	354 967,251	1 931 386,006
PR 4	Régularisation du résultat d'exploitation		91 653,062	26 557,120	500 414,771
	Sommes capitalisables de la période		872 393,027	381 524,371	2 431 800,777
PR 4	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-	- 91 653,062	- 26 557,120	- 500 414,771
	Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		6 459,193	2 498,881	9 894,840
	Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		332,130	2 247,465	39 703,855
	Frais de négociation de titres		-	-	-
	Résultat net de la période		787 531,288	359 713,597	1 980 984,701

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Unité : en DT)

	Période du 01/01/2025 Au 31/03/2025	Période du 01/01/2024 Au 31/03/2024	Période du 01/01/2024 Au 31/12/2024
AN1	Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		
	787 531,288	359 713,597	1 980 984,701
a-	Résultat d'exploitation	780 739,965	354 967,251
			1 931 386,006
b-	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	6 459,193	2 498,881
			9 894,840
c-	Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	332,130	2 247,465
			39 703,855
d-	Frais de négociation de titres	-	-
			-
AN2	Distributions de dividendes		
	-	-	-
AN3	Transactions sur le capital		
	15 592 836,356	1 111 556,059	13 778 716,679
a-	Souscriptions		
	55 306 125,719	11 651 568,369	128 217 673,852
	Capital	51 560 849,062	10 914 257,806
	Régularisation des sommes non capitalisables	3 366 227,327	634 780,991
	Régularisation des sommes capitalisables	379 049,330	102 529,572
			12 146 218,744
b-	Rachats		
	- 39 713 289,363	- 10 540 012,310	- 114 438 957,173
	Capital	- 37 009 673,589	- 9 888 995,077
	Régularisation des sommes non capitalisables	- 2 416 219,506	- 575 044,781
	Régularisation des sommes capitalisables	- 287 396,268	- 75 972,452
			- 10 917 757,246
	Variation de l'actif net	16 380 367,644	1 471 269,656
			15 759 601,380
AN4	Actif net		
a-	En début de période	39 713 556,208	23 953 954,828
b-	En fin de période	56 093 923,852	25 425 224,484
			39 713 556,208
AN5	Nombre d'actions		
a-	En début de période	691 384	444 960
b-	En fin de période	961 235	465 111
	Valeur liquidative	58,356	54,665
			57,441
AN6	Taux de rendement annualisé		
	6,46%	6,21%	6,70%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-03-2025

1- Présentation de la société

SICAV AMEN est une SICAV constituée le 13 Juillet 1992 sous forme d'une SICAV mixte de distribution et entrée en exploitation le 01 Octobre 1992.

L'assemblée générale extraordinaire de Sicav Amen tenue en date du 08 mars 2018 avait décidé de changer la catégorie de la Sicav de mixte à obligataire et de modifier ses orientations de placement en conséquence. Ces modifications sont entrées en vigueur le 02 janvier 2019. La sicav a obtenu l'agrément du CMF pour le changement de sa catégorie le 20 février 2018 sous le numéro 02-2018.

SICAV AMEN est une SICAV de capitalisation depuis 01-01-2004.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-03-2025 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires ainsi que sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018

Le portefeuille de la société Sicav Amen ne comprend pas de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne comprend pas la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3.3- Evaluation des placements en titres d'OPCVM

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté de la situation à la valeur liquidative à cette même date. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires» et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres de Sicav Amen se détaille comme suit :

Actions et valeurs assimilées	772 223,871
Obligations des sociétés (1)	3 040 601,940
BTA et obligations de l'Etat (2)	26 508 850,649
Total	30 321 676,460

Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

(1) Actions et valeurs assimilées :

Code ISIN	Désignation	Nombre de Titres	Prix de revient net	Valeur au 31/03/2025	% Actif Net
TN0003400249	AMEN PREMIERE	5 803	600 059,215	600 268,123	1,07%
TNBIC10E13Y6	FCP SMART EQUILIBRE	1 411	150 018,931	171 955,748	0,31%
Total			750 078,146	772 223,871	1,38%

(2) Obligations et valeurs assimilées:

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations et bons de trésor assimilables et négociables en bourse.

Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Code ISIN	Désignation	Prix de revient	Valeur au 31/03/2025	En % de l'actif net
TN0003400348	AB 2009 CA	26,25	26,247	0,00%
TN0003400355	AB 2009 CB	28,71	28,706	0,00%
TN0003400405	AB 2010	13 308,67	13 855,867	0,02%
TN000340405	AMEN BANK 2010 SUB1	532 480,00	554 432,000	0,99%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021 -1	40 000,00	40 656,800	0,07%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022 -1	180 000,00	186 549,600	0,33%
TNMA55MMDD46	ATL 2023 -1	120 000,00	120 993,600	0,22%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023 -2	160 000,00	166 265,600	0,30%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 FIXE	200 000,00	215 678,000	0,38%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024 -2	500 000,00	507 260,000	0,90%
TLF 2024-2 FIXE	TLF 2024-2 FIXE	810 000,00	846 534,240	1,51%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 A	72 000,00	74 998,080	0,13%
TN000734078	SERVICOM16 (i)	50 000,00	56 571,482	0,10%
TNWQS0MZ65V8	STB SUB 2021-1 TF	100 000,00	101 144,000	0,18%
TN8J8QFA4123	BIAT SUB 2022-1 CATD T-FIXE	200 000,00	212 179,200	0,38%
	TOTAL	2 977 843,62	3 097 173,422	5,51%
			-56 571,482	
			3 040 601,940	5,42%

(i) L'encours SERVICOM de SICAV Amen de 50000DT est provisionné de 50 000 DT. Les montants des intérêts non réglés à SICAV Amen s'élèvent au 31 Mars 2024 à 6 571DT (Intérêts calculés au taux initial) ces intérêts ont fait l'objet d'une décote. L'échéance de février en principal a également fait l'objet d'une décote. L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1er octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020. Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT, il est à noter que jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, « Servicom » n'a pas réglé ledit montant. En fin, l'émetteur s'est engagé à affecter en guise de garantie de paiement de l'emprunt, un nantissement au 1er rang de sa participation dans le capital des sociétés Servitrade SA (à raison de 3333 titres) et Servicom Industrie SA (à raison de 1667 titres), conformément aux dispositions de l'autorisation donnée par le Conseil d'Administration de la société Servicom SA en date du 18/07/2019.

(3) BTA et Obligations d'Etat :

Code ISIN	Désignation	Prix de revient	Valeur au 31/03/2025	En % de l'actif net
TNCYAUILJ413	BTA 9.87% JANVIER 2032	11 001 100,000	11 194 538,164	19,96%
TN000800006	BTA13042028B	1 861 200,000	1 969 584,951	3,51%
TN08000606	BTA13042028C	929 000,000	983 253,534	1,75%
TNTNYZ6GUZ33	EN 2021 CAT. B /5 3EME T	500 000,000	513 020,000	0,91%
TNHG2VXQ3BG0	EN 2022 CATB 1ERE T	480 000,000	481 310,400	0,86%
TNHG2VXQ3BG	EN 2022 CATB 1ERE T-COMPL	160 000,000	160 436,800	0,29%
TN4A4WPDZOC1	EN 2022 CATC 3EME T	500 000,000	520 724,000	0,93%
TNIZ090I5G66	EN 2022 CATC 3EME T TV	500 000,000	522 432,000	0,93%
TNQVHB5WZ2K2	EN 2022 CATB 2EME T	2 000 000,000	2 118 864,000	3,78%
TNWRCVSYL730	EN 2022 CATB 4EME T TF	750 000,000	770 706,000	1,37%
TN7PM93UZP50	EN 2022 CATB 4EME T TV	2 250 000,000	2 316 348,000	4,13%
TN3C6DVEWM76	EN 2023 CATB 1ERE T TV	500 000,000	504 588,000	0,90%
TNVE955M6R90	EN 2023 CATB 3T TFIXE	250 000,000	260 578,000	0,46%
TNRS9CVT3SJ7	EN 2023 CATB 3T TV	250 000,000	260 514,000	0,46%
TNBII1MJCEF3	EN 2023 CATB 4T TFIXE	2 000 000,000	2 049 408,000	3,65%
TN5WI26K4ER0	EN 2024 CATC T2 TFIXE	500 000,000	535 004,000	0,95%
TNPDPODY2398	EN 2024 CATC T3 TFIXE	800 000,000	834 892,800	1,49%
TNGCLJS7FYQ7	EN 2024 CATC T4 TFIXE	500 000,000	512 648,000	0,91%
	Total		26 508 850,649	47,26%

4.2- Placements monétaires :

Le solde de ce poste est de **5 089 865,985** DT au 31 Mars 2025 et il est constitué comme suit :

(a) Pensions livrées :

Désignation	Date de Souscription	Emetteur	Support PL	Montant	Échéance	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Taux Brut	% Actif Net
PL 02042025 BTE SA	02/01/2025	BTE	EN 2024 CB TF 2T	4 000 054,542	02/04/2025	4 000 054,542	4 088 934,670	8,99%	7,29%
PL 21-01-26 BTL SA	28/03/2025	BTL	EN 2024 T1 CB TF	1 000 000,000	21/01/2026	1 000 000,000	1 000 931,315	9,00%	1,78%
Total				5 000 054,542		5 000 054,542	5 089 865,985		9,07%

(b) Certificats de dépôts :

code isin	Désignation	Emetteur	Montant	Échéance	intérêts précomptés	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Taux Brut	% Actif Net
TNIDLAZLVXU6	CD 18-02-26 BTL SA	BTL	3 000 000,000	18/02/2026	228 938,441	2 771 061,559	2 802 577,475	9,99%	4,99%
TNVXADSSFW65	CD 18122025 TSB SA	TSB	2 000 000,000	18/12/2025	145 322,302	1 854 677,698	1 891 942,346	9,99%	3,37%
TNMNXEORJAY0	CD 19-02-26 BTL SA	BTL	2 000 000,000	19/02/2026	152 625,628	1 847 374,372	1 868 011,120	9,99%	3,33%
TNMNXEORJAY0	CD 19122025 BTE SA	BTE	3 000 000,000	19/12/2025	220 732,552	2 779 267,448	2 837 334,588	9,99%	5,06%
TNMNXEORJAY	CD 22122025 TSB SA	TSB	2 000 000,000	22/12/2025	145 322,302	1 854 677,698	1 890 399,730	9,99%	3,37%
TNPPEH6MNST0	CD 26122025 BTE SA	BTE	2 000 000,000	26/12/2025	147 155,035	1 852 844,965	1 888 860,300	9,99%	3,37%
			14 000 000,000		1 040 096,260	12 959 903,740	13 179 125,559		23,49%

(c) Billets de Trésorerie :

code isin	Désignation	Date de Souscription	Emetteur	Montant	Échéance	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Taux Brut	% Actif Net
TNTZAVMK1JM9	BILLET TRESOR 050525 SA	04/02/2025	Microcred SA	500 000,000	05/05/2025	488 821,385	495 702,234	11,50%	0,88%
TNO1FODS6WL4	BILLET TRESOR 290126 SA	29/01/2025	Microcred SA	1 000 000,000	29/01/2026	921 045,516	933 339,445	10,80%	1,66%
Total						1 409 866,901	1 429 041,679		2,55%

(d) Placements en comptes à terme :

Désignation	Date de Souscription	Emetteur	Échéance	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Taux Brut	% Actif Net
CAT 14-11-25 AB SA	17/02/2025	AB	14/11/2025	2 000 000,000	2 018 453,479	9,79%	3,60%
CAT 16-01-26 BTL SA	20/02/2025	BTL	16/01/2026	2 000 000,000	2 014 009,863	7,99%	3,59%
CAT 20-08-25 BTE SA	21/02/2025	BTE	20/08/2025	1 000 000,000	1 008 112,000	9,49%	1,80%
Total				5 000 000,000	5 040 575,342		8,99%

4.3- Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2025 à **1 170 489,186** DT et se détaille comme suit :

Désignation	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Avoirs en banque	1 170 489,186	2,09%
TOTAL	1 170 489,186	2,09%

4.4- Autres actifs :

Les autres actifs totalisent au 31/03/2025 un solde de **13 657,123 DT** contre **3 676,007DT** au 31/12/2024. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Au 31/03/2025	Au 31/03/2024	Au 31/12/2024
Intérêt courus /compte rémunéré	6 909,756	13 657,123	3 676,007
RS sur obligations	46 402,523	-	-
Total	53 312,279	13 657,123	3 676,007

4.5- Opérateurs créditeurs :

Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/03/2025	Au 31/03/2024	Au 31/12/2024
Gestionnaire	23 520,394	12 548,468	20 313,379
Dépositaire	76 548,400	33 818,511	59 525,596
Total	100 068,794	46 366,979	79 838,975

4.6- Autres créditeurs divers:

Les autres créditeurs divers se détaillent comme suit :

Désignation	Au 31/03/2025	Au 31/03/2024	Au 31/12/2024
ETAT	920,828	920,828	920,828
Retenue à la Source	62 270,053	61 444,306	65 914,354
Jetons de Présence	22 249,040	22 249,040	17 000,285
CMF	4 653,926	2 256,045	3 463,130
Total	90 093,847	86 870,219	87 298,597

4.7 Capital

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2025 au 31/03/2025 s'élève à 17 939 775,394 dinars et se détaille comme suit :

La variation de la part du capital se détaille comme suit :

Capital social au 31-12-2024	37 281 755,431	
Souscriptions	51 560 849,062	17 939 775,394
Rachats	- 37 009 673,589	
Frais de négociation de titres	-	
VDE/emp.société	- 46 063,755	
VDE/titres.Etat	-	
VDE / titres OPCVM	22 145,725	
+/- V réalisée emp.société	-	
+/- V réal/titres Etat	-	
+/- V réal/ titres OPCVM	332,130	
+/- V report/oblig.société	50 000,000	
+/- V report/titres.Etat	-	
+/- V report/titres OPCVM	- 19 622,777	
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	3 011 935,000	
Régularisation des sommes non distribuables (rachat)	- 2 149,406	
Régularisation des résultats incorporés au capital (A)	2 431 800,777	
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	949 145,291	
Capital au 31-03-2025	55 221 530,825	

Le nombre de titres de Sicav Amen au 31-03-2025 est de 961 235 contre 691 384 au 31-12-2024.

La variation de la part du revenu se détaille comme suit :

Désignation	du 01/01/2025 au 31/03/2025	du 01/01/2024 au 31/03/2024	du 01/01/2024 au 31/12/2024
Résultat d'exploitation	780 739,965	354 967,251	1 931 386,006
Régularisation du résultat d'exploitation	91 653,062	26 557,120	500 414,771
Total	872 393,027	381 524,371	2 431 800,777

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-2024	257
Nombre d'actionnaires entrants	20
Nombre d'actionnaires sortants	-4
Nombre d'actionnaires au 31-03-2025	273

4.8- Sommes capitalisables:

A partir du 01-01-04, SICAV AMEN a été transformée en une SICAV de capitalisation. Le résultat d'exploitation ainsi que sa régularisation sont incorporés au capital et présentés au niveau de la rubrique « sommes capitalisables de la période » et ce dans le bilan et dans l'état de résultat. Au niveau de l'état de variation de l'actif net, ces montants continuent à être présentés au niveau de la rubrique « variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation » et au niveau de la rubrique « capital ».

Désignation	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
Résultat d'exploitation	780 739,965	354 967,251	1 931 386,006
Régularisation du résultat d'exploitation	91 653,062	26 557,120	500 414,771
Total	872 393,027	381 524,371	2 431 800,777

4.9 Revenus du Portefeuille titres:

Les revenus du portefeuille titres se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2025 Au 31/03/2025	Période du 01/01/2024 Au 31/03/2024	Période du 01/01/2024 Au 31/12/2024
Revenus des obligations	288 874,001	253 171,440	1 059 255,466
Revenus des BTA	51 547,282	46 057,053	167 954,168
TOTAL	340 421,283	299 228,493	1 227 209,634

4.10- Revenus des placements monétaires:

Les revenus des placements monétaires se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2025 au 31/03/2025	Période du 01/01/2024 au 31/03/2024	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
Revenus des Certificats de Dépôt	234 562,828	5 149,868	86 647,288
Revenus des Pensions Livrées	277 766,840	107 227,079	947 638,292
Revenus billets de Trésorerie	19 174,778	0,000	4 785,643
Revenus des placements en compte à terme	48 546,548		
Revenus des Comptes Rémunérés	4 940,000	6 188,000	24 556,000
Total	584 990,994	118 564,947	1 063 627,223

4.11- Intérêts des mises en pensions :

Ce poste présente un solde nul au 31/03/2025.

4.12 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre :

- la rémunération du gestionnaire AMEN INVEST, constituée d'une commission de gestion sur la base de 0,20% TTC de l'actif net annuel de SICAV AMEN, et ce, conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre SICAV AMEN et AMEN INVEST et mise à jour le 31/12/2018.

A partir du 05 Août 2024, la commission de gestion est passée à 0,30% HT de l'actif net.

- La rémunération de Amen Bank en tant que dépositaire, conformément à la convention de dépôt conclue entre SICAV AMEN et AMEN BANK le 31/12/2018 annulant et remplaçant la précédente, constitué d'une commission de dépôt, TVA comprise, de :

% de l'Actif de Sicav Amen	Montant de l'Actif
0,12%	< 10 millions de dinars
0,09%	< 20 millions de dinars
0,07%	> 20 millions de dinars

Et ce, avec un minimum de 7 140 DT par an et un maximum de 29 750 Dt par an, TVA comprise.

Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

- La rémunération de Amen Bank en tant que distributeur, conformément à la convention de distribution conclue entre SICAV AMEN, AMEN INVEST et AMEN BANK le 31/12/2018, annulant et remplaçant la convention de dépôt précédente pour la partie distribution. Cette rémunération est constituée d'une commission de distribution, TVA comprise, de 0,595% de l'actif de Sicav Amen. Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

Ces charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2024 au 31/03/2024	Période du 01/01/2024 au 31/03/2024	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
Rémunération du gestionnaire	43 869,975	11 674,332	84 838,015
Rémunération de Amen Bank en tant que dépositaire	7 437,500	7 437,500	29 750,000
Rémunération de Amen Bank en tant que distributeur	74 281,075	31 379,652	174 051,064
Total	125 588,550	50 491,484	288 639,079

4.13- Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF, calculée sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel, la charge TCL, les services bancaires et assimilés ainsi que les jetons de présence.

Les autres charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2025 au 31/03/2025	Période du 01/01/2024 au 31/03/2024	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
Redevance du CMF	12 288,511	5 837,170	30 646,781
Sces bancaires et assimilés	1 715,251	1 552,535	19 560,514
TCL	940,000	759,000	3 768,477
Jetons de présence	4 140,000	4 186,000	16 836,000
Total	19 083,762	12 334,705	70 811,772

TUNISO EMIRATIE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2025

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2025

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société TUNISO EMIRATIE SICAV (TES) pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2025, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 121 604 114DT et un résultat de la période de 2 063 354DT.

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société TES, comprenant le bilan au 31 Mars 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société « TES » arrêtés au 31 Mars 2025, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note 3.2 des états financiers qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société TUNISO EMIRATIE SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autres obligations légales et réglementaires

- Les emplois en valeurs mobilières représentent 79,39% de l'actif total au 31 mars 2025, se situant en deçà de la norme de 80% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 et l'article 11 du règlement de CMF relatif aux OPCVM.

- Les emplois en liquidités et quasi liquidité représentent 20,60% de l'actif total au 31 mars 2025 dépassant ainsi le plafond de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis, le 30/04/2025
La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C
Membre de MGI Worldwide
Selma LANGAR
Associé

BILAN
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	<u>96 543 385</u>	<u>113 829 928</u>	<u>100 718 773</u>
Obligations et valeurs assimilées		96 543 385	110 697 012	100 718 773
Tires des Organismes de Placement Collectif		0	3 132 916	0
Placements monétaires et disponibilités		<u>25 050 801</u>	<u>2 565 515</u>	<u>18 183 574</u>
Placements monétaires	5	24 259 928	0	17 175 103
Disponibilités		790 872	2 565 515	1 008 471
Créances d'exploitation	6	<u>9 928</u>	<u>12 441</u>	<u>11 866</u>
TOTAL ACTIF		121 604 114	116 407 884	118 914 213
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	121 712	124 109	131 629
Autres créditeurs divers	8	82 004	136 230	73 308
TOTAL PASSIF		203 716	260 338	204 936
ACTIF NET				
Capital	9	119 345 893	106 772 411	110 703 855
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0	7 504 791	659
Sommes distribuables de l'exercice en cours		2 054 505	1 870 343	8 004 763
ACTIF NET		121 400 398	116 147 545	118 709 276
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		121 604 114	116 407 884	118 914 213

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/01 au 31/03/2025	Période du 01/01 au 31/03/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024
Revenus du portefeuille-titres	10	1 751 284	2 012 751	7 768 394
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 751 284	2 012 751	7 685 774
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		0	0	82 619
Revenus des placements monétaires	11	476 942	155 828	928 241
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 228 226	2 168 579	8 696 635
Charges de gestion des placements	12	(121 681)	(124 108)	(484 404)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 106 545	2 044 470	8 212 231
Autres charges	13	(48 199)	(63 213)	(217 344)
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 058 345	1 981 257	7 994 887
Régularisation du résultat d'exploitation		(3 840)	(110 914)	9 876
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		2 054 505	1 870 343	8 004 763
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		3 840	110 914	(9 876)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		5 008	57 249	(162 171)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		0	0	296 297
Frais de négociation de titres		0	0	0
RESULTAT DE LA PERIODE		2 063 354	2 038 506	8 129 013

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinar)

	Période du 01/01 au 31/03/2025	Période du 01/01 au 31/03/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	2 063 354	2 038 506	8 129 013
Résultat d'exploitation	2 058 345	1 981 257	7 994 887
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	5 008	57 249	(162 171)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	0	296 297
Frais de négociation de titres	0	0	0
DISTRIBUTIONS DES DIVIDENDES	0	0	(1 797 228)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	627 768	(7 159 285)	(8 890 832)
Souscriptions			
- Capital	6 682 506	9 093 203	129 754 538
- Régularisation des sommes non distribuables	492 342	1 999	103 964
- Régularisation des sommes distribuables	55 552	710 176	5 313 498
Rachats			
- Capital	(6 094 219)	(15 675 527)	(132 489 665)
- Régularisation des sommes non distribuables	(449 021)	(5 154)	(99 750)
- Régularisation des sommes distribuables	(59 392)	(1 283 981)	(11 473 418)
VARIATION DE L'ACTIF NET	2 691 122	(5 120 779)	(2 559 047)
ACTIF NET			
En début de période	118 709 276	121 268 324	121 268 324
En fin de période	121 400 398	116 147 545	118 709 276
NOMBRE D' ACTIONS			
En début de période	1 097 034	1 124 172	1 124 172
En fin de période	1 102 871	1 058 862	1 097 034
VALEUR LIQUIDATIVE	110,077	109,691	108,209
TAUX DE RENDEMENT	1,73%	1,68%	6,88%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1: PRESENTATION DE LA SOCIETE

TUNISO EMIRATIE SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, Elle a été créée le 29 Janvier 2007 à l'initiative de la « BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 8 Novembre 2006.

Suivant procès-verbal enregistré en date du 09 juillet 2024 à la recette des finances Charguia- Tunis, l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue sur deuxième convocation en date du 27 juin 2024, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de distribution à un OPCVM de capitalisation.

Par conséquent, les sommes distribuables ne seront plus distribuées et seront intégralement capitalisées chaque année et ce, à compter de l'exercice 2024.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable « TUNISO EMIRATIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%, conformément aux dispositions de l'article 17 de la loi n° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021

La « Banque de Tunisie et des Emirats » assure les fonctions de distributeur et de dépositaire de fonds et de titres.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée à partir du 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et la SICAV elle-même.

NOTE 2: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2025, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit:

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par la SICAV.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

3.2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.
- La société TUNISO EMIRATIE SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.3 Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués en date d'arrêt à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue selon le cas une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6 Traitement des opérations de pension livrée

- **Titres mis en pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêt, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêt à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêt, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

- **Titres reçus en pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêt, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêt, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2025 à **96 543 385DT** et se détaille ainsi:

Code ISIN	Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2025	% Actif net	Intérêts courus/+ou - V potentiel
	Obligations & valeurs assimilées			92 095 740	96 543 385	79,52%	4 447 645
	Obligations			87 714 340	91 813 324	75,63%	4 098 984
TN0003400405	AB-2010_15A_31/08		5 000	33 100	34 465	0,03%	1 365
TN0003400405	AB-2010_15A_31/08		2 000	13 240	13 786	0,01%	546
TN0003400660	AB-S-2020-3_5A_12_02_B		20 000	400 000	403 872	0,33%	3 872
TN0003400678	AB-S-2020-3_7A_12_02_C		50 000	3 000 000	3 029 668	2,50%	29 668
TN0003400694	AB-S-2021-1_10A_30_04_B		20 000	1 400 000	1 511 161	1,24%	111 161
TN0003400686	AB-S-2021-1_7A_30_04_A		30 000	2 400 000	2 588 794	2,13%	188 794
TN0007780075	ABC TUNISIE2020-1_7A_22/06_B		10 000	600 000	642 799	0,53%	42 799
TN0007780075	ABC TUNISIE2020-1_7A_22_06_B		20 000	1 200 000	1 285 598	1,06%	85 598
TN0003600582	ATB2009-B2_20A_20/05		10 000	333 000	346 608	0,29%	13 608
TN0004700811	ATL2020-1_5A_16/10_A		55 000	1 100 000	1 141 471	0,94%	41 471
TN6KZZZEJ5N2	ATL2021_1_5A_13/01_F		10 000	400 000	406 565	0,33%	6 565
TNFUHZ3R7VR5	ATL2021_1_7A_13/01_F		20 000	1 600 000	1 626 806	1,34%	26 806
TNNW3558ZUL9	ATL 2022-1_7A_17/10_B		40 000	4 000 000	4 149 900	3,42%	149 900
TN0PID0RGAE6	BH SUB 2021_2_7A_19/10_C		20 000	1 600 000	1 652 336	1,36%	52 336
TNA4HARL4UU5	BH SUB 2021_2_7A_19/10_D		20 000	1 600 000	1 662 583	1,37%	62 583
TNHD4NKEWF69	BIAT-S-2022-1_10A_03_06_G		20 000	2 000 000	2 151 337	1,77%	151 337
TN4IAOG1Z7S3	BIAT-S-2022-1_7A_03_06_E		40 000	4 000 000	4 297 378	3,54%	297 378
TN0001300607	BTE2010_20A_17/09_B		20 000	600 000	615 079	0,51%	15 079
TN0001300680	BTE2019_7A_10/01_B		5 000	200 000	204 083	0,17%	4 083
TN0004620142	BTK2009-D_20A_26/02		5 000	125 000	125 545	0,10%	545
TN3Z8BRRN997	BTK2024-1		5 000	500 000	508 730	0,42%	8 730
TN0004201471	CIL2020-1		15 000	150 000	154 039	0,13%	4 039

Code ISIN	Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2025	% Actif net	Intérêts courus/+ou - V potentiel
TN0007310501	HL2018-2_7A_25_02_B		3 000	60 000	60 529	0,05%	529
TN0007310543	HL2020-2_5A_13_11_B		50 000	1 000 000	1 032 294	0,85%	32 294
TN0007310543	HL2020-2_5A_1311_B		20 000	400 000	412 917	0,34%	12 917
TN0007310568	HL2020-3_5A_2901_B		30 000	600 000	608 398	0,50%	8 398
TNJQTACHIQQ5	HL2022-1_7A_25/03		30 000	2 400 000	2 403 609	1,98%	3 609
TNL6Z2LXMEP5	STB-S-2021-1_5A_31_01_D		50 000	5 000 000	5 061 479	4,17%	61 479
TN0002102010	TL2018-1_7A_07/05_B		10 000	200 000	211 826	0,17%	11 826
TN0002102150	TLF2020-1_5A_15/04_TF		20 000	800 000	859 699	0,71%	59 699
TN0002102135	TLF2020-1_5A_28/05		10 000	200 000	215 662	0,18%	15 662
TN0002102135	TLF2020-1_5A_28/05_B		10 000	200 000	215 662	0,18%	15 662
TN0002102143	TLF2020-S_5A_29/01		15 000	300 000	304 179	0,25%	4 179
TNZSBU7F6WY7	TLF2021-S_5A_28/10		10 000	400 000	413 317	0,34%	13 317
TNYJL6N2AEP6	TLF2022-1_5A_08/04		10 000	600 000	645 196	0,53%	45 196
TNXIY8MEDJE3	TLF2022-2_5A_21/10_TF		20 000	1 200 000	1 242 608	1,02%	42 608
TN0003900248	UIB2009-1C_20A_17/07		30 000	750 000	774 810	0,64%	24 810
TN0003900263	UIB2011-1B_20A_26/08		5 000	175 000	180 268	0,15%	5 268
TN0003900263	UIB2011-1B_20A_26/08		5 000	175 000	180 268	0,15%	5 268
TN0008000838	EMP NAT-2021 CAT B		200 000	20 000 000	21 056 964	17,35%	1 056 964
TN0008000846	EMP NAT-2021 CAT C		14 000	14 000 000	14 748 283	12,15%	748 283
TN4A4WPDZOC1	EMP NAT-2022-3 CAT C		30 000	3 000 000	3 124 353	2,57%	124 353
TNI9EO2MTU05	EMP NAT-2022-CC-TF-2T		70 000	7 000 000	7 422 716	6,11%	422 716
TNI9EO2MTU05	EMP NAT-2022-CC-TF-2T		10 000	1 000 000	1 060 388	0,87%	60 388
TNGCLJS7FYQ7	EMP NAT-2024 CAT_C_TF		10 000	1 000 000	1 025 298	0,84%	25 298
	Bons du trésor assimilables			4 381 400	4 730 061	3,90%	348 661
TN0008000622	BTA 6,30% MARS 2026		500	458 500	497 101	0,41%	38 601
TN0008000580	BTA 6,30% OCTOBRE 2026		1 300	1 257 850	1 324 235	1,09%	66 385
TN0008000606	BTA 6,7% AVRIL 2028		2 800	2 665 050	2 908 725	2,40%	243 675
	TOTAL			92 095 740	96 543 385	79,52%	4 447 645
	Pourcentage par rapport à l'actif					79,39%	

Les BTA en portefeuille, au 31/03/2025, correspondent à des souches émises avant le 31/12/2017. Ils sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement linéaire, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Le montant de cet étalement constant, s'élevant au 31/03/2025, à **172 551 dinars** constitue une plus-value potentielle portée en capitaux propres et intégrée dans le calcul du résultat net de la période.

NOTE 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS :

5.1. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2025 à : **24 259 928DT** et se détaille ainsi:

Code ISIN	Désignation	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2025	% Actif net	Intérêts courus
Certificats de dépôt			12 154 970	12 256 378	10,10%	101 408
TNK6SD9N60B0	CD_BNA_500_9.19_19/05/25_80J		491 995	495 197	0,41%	3 202
TNEAXNHEH0B9	CD_BTL_1000_9.74_03/04/25_70J		985 131	999 575	0,82%	14 445
TN30H8KBABP6	CD_BTL_1000_9.74_09/05/25_100J		978 926	991 992	0,82%	13 066
TNPRDCTR6JT3	CD_BTL_1000_9.59_12/08/25_140J		971 237	972 675	0,80%	1 438
TNQOLUG8PZV4	CD_BTL_1000_9.44_19/06/25_90J		981 555	983 810	0,81%	2 254
TNZ9J6RTILN6	CD_BTL_1000_9.59_23/07/25_120J		975 219	976 664	0,80%	1 446
TNGU5BRS8I57	CD_BTL_1500_9.99_08/01/26_330J		1 399 329	1 413 972	1,16%	14 643
TNOVB0PZHM08	CD_BTL_1500_9.74_29/04/25_90J		1 471 475	1 491 125	1,23%	19 651
TNNHWER16364	CD_BTL_500_9.74_04/04/25_70J		492 565	499 681	0,41%	7 116
TNN5510OVTE2	CD_BTL_500_9.45_04/07/25_100J		489 769	490 382	0,40%	614
TNO3PNH6M8S1	CD_BTL_500_9.39_05/05/25_60J		493 836	496 507	0,41%	2 671
TNQQP3EPZWV7	CD_BTL_500_9.44_10/06/25_90J		490 778	492 827	0,41%	2 049
TNIAX9ZKAAS3	CD_BTL_500_9.74_15/05/25_90J		490 492	495 351	0,41%	4 860
TNNSG8MK4277	CD_BTL_500_9.74_16/05/25_100J		489 463	495 258	0,41%	5 795
TN8LXJBXMYH5	CD_BTL_500_9.99_23/01/26_350J		464 589	469 951	0,39%	5 362
TN5SU34F8OC9	CD_BTL_500_9.59_23/06/25_110J		488 613	491 408	0,40%	2 795
Créances sur opérations de pensions livrées*			11 734 366	12 003 551	9,89%	269 185
TN0008000747	PL_TSB_9.49_1000_25/04/25_164J	(1)	999 628	1 036 520	0,85%	36 892
TN0008000747	PL_TSB_9.49_1200_08/05/25_176J	(2)	1 199 292	1 243 236	1,02%	43 944
TN0008000762	PL_TSB_9.49_1200_21/05/25_184J	(3)	1 199 908	1 242 293	1,02%	42 385
TN0008000747	PL_TSB_9.49_1300_10/04/25_156J	(4)	1 299 440	1 349 794	1,11%	50 354
TNXJGTXAROH4	PL_BNA_3000_8.65_18/04/25_99J	(5)	2 999 237	3 058 330	2,52%	59 093
TNXJGTXAROH4	PL_BNA_500_7.99_30/06/25_98J	(6)	499 474	500 360	0,41%	887
TNGCLJS7FYQ7	PL_BTL_1000_9.30_05/12/25_330J	(7)	1 014 968	1 036 469	0,85%	21 500
TNRS9CVT3SJ7	PL_BTL_1300_9.09_29/08/25_175J	(8)	1 302 314	1 310 535	1,08%	8 221
TNBII1MJCEF3	PL_BTL_500_9.09_30/06/25_108J	(9)	502 557	504 841	0,42%	2 284
TNBII1MJCEF3	PL_BTL_700_9.09_30/06/25_110J	(10)	717 549	721 173	0,59%	3 624
Total			23 889 336	24 259 928	19,98%	370 593
Pourcentage par rapport à l'actif					19,95%	

1) Il est à noter que la BTA (BTA 7,2% 13/05/2027) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 1 018 titres pour un montant de 999 628 dinars au profit de la TSB opérée en date du 12/11/2024 pour une durée de 164 jours avec un taux de 9,49%.

2) Il est à noter que la BTA (BTA 7,2% 13/05/2027) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 1 221 titres pour un montant de 1 199 292 dinars au profit de la TSB opérée en date du 13/11/2024 pour une durée de 176 jours avec un taux de 9,49%.

3) Il est à noter que la BTA (BTA 8% 18/11/2030) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 1 309 titres pour un montant de 1 199 908 dinars au profit de la TSB opérée en date du 05/11/2024 pour une durée de 184 jours avec un taux de 9,49%.

4) Il est à noter que la BTA (BTA 7,2% 13/05/2027) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 1 326 titres pour un montant de 1 299 440 dinars au profit de la TSB opérée en date du 05/11/2024 pour une durée de 156 jours avec un taux de 9,49%.

5)) Il est à noter que la BTA (BTA 9,9% 12/2034) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 2 976 titres pour un montant de 2 999 237 dinars au profit de la BNA opérée en date du 09/01/2025 pour une durée de 99 jours avec un taux de 8,65%.

6)) Il est à noter que la BTA (BTA 9,9% 26 décembre 2034) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 487 titres pour un montant de 499 474 dinars au profit de la BNA opérée en date du 24/03/2025 pour une durée de 98 jours avec un taux de 7,99%.

7)) Il est à noter que l'Emprunt National (EMP NAT 2024 T4 CC TF) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 10 000 000 titres pour un montant de 1 014 968 dinars au profit de la BTL opérée en date du 09/01/2025 pour une durée de 330 jours avec un taux de 9,30%.

8) Il est à noter que l'Emprunt National (EMP NAT 2023 T3 CB TV) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 12 500 titres pour un montant de 1 302 314 dinars au profit de la BTL opérée en date du 07/03/2025 pour une durée de 175 jours avec un taux de 9,09%.

9) Il est à noter que l'Emprunt National (EMP NAT 2023 T4 CB TF) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 4 900 titres pour un montant de 502 557 dinars au profit de la BTL opérée en date du 14/03/2025 pour une durée de 108 jours avec un taux de 9,09%.

10) Il est à noter que l'Emprunt National (EMP NAT 2023 T4 CB TF) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 7 000 titres pour un montant de 717 549 dinars au profit de la BTL opérée en date du 12/03/2025 pour une durée de 110 jours avec un taux de 9,09%.

5.2. Valeurs mobilières détenues détaillées par émetteur/garant :

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société TES et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 31 Mars 2025 une valeur comptable de **108 799 763 DT** soit **89,47%** du total actif.

Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Emetteur/Garant	Obligations	BTA	Certificats de dépôt	Total	% Actif
ETAT	0	4 730 061	0	4 730 061	3,89%
AB	7 581 745 (1)	0	0	7 581 745	6,23%
ABC	1 928 397	0	0	1 928 397	1,59%
AIL	0	0	0	0	0,00%
ATB	346 608	0	0	346 608	0,29%
ATL	7 324 742	0	0	7 324 742	6,02%
ATTIJARI BANK	0	0	0	0	0,00%
ATTIJARI LEASING	0	0	0	0	0,00%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	0	0	0	0	0,00%
BH	3 314 919	0	0	3 314 919	2,73%
BIAT	6 448 715	0	0	6 448 715	5,30%
BNA	0	0	495 197	495 197	0,41%
BTE	819 162	0	0	819 162	0,67%
BTK	634 275	0	0	634 275	0,52%
BTL	0	0	11 761 181	11 761 181	9,67%
CIL	154 039	0	0	154 039	0,13%
ENDA	0	0	0	0	0,00%
FCP HELION SEPTIM	0	0	0	0	0,00%
FCP HELION MONEO	0	0	0	0	0,00%
HL	4 517 747	0	0	4 517 747	3,72%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	0	0	0	0	0,00%
ML	0	0	0	0	0,00%
SANADETT SICAV	0	0	0	0	0,00%
STB	5 061 479	0	0	5 061 479	4,16%

TSB	0	0	0	0	0,00%
TL	4 108 148	0	0	4 108 148	3,38%
UIB	1 135 346	0	0	1 135 346	0,93%
EMP NAT	48 438 001	0	0	48 438 001	39,83%
Total	91 813 324	4 730 061	12 256 378	108 799 763	89,47%

(1) Billets de trésorerie émis par le groupe scolaire RENE DESCARTES et avalisé par BTE.

NOTE 6: CRÉANCES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste au 31/03/2025 égale à **9 928DT**, contre **12 441 DT** au 31/03/2024 et se détaille comme suit :

	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
Intérêts des dépôts à vue à recevoir	9 928	12 441	11 866
Retenues à la source / B.T.A	0	0	0
Total	9 928	12 441	11 866

NOTE 7 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

Le solde de ce postes'élève au 31/03/2025 à **121 712DT**, contre **124 109DT** au 31/03/2024 et se détaille comme suit :

	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
Rémunération du dépositaire	2 736	2 743	11 030
Rémunération du distributeur	118 976	121 366	120 598
Total	121 712	124 109	131 629

NOTE 8 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2025 à **82 004DT**, contre **136 230DT** au 31/03/2024 et se détaille comme suit :

	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
Honoraires du commissaire aux comptes	17 310	13 914	12 909
Redevances du CMF	10 638	10 274	11 078
Rémunération du PDG	0	2 901	0
Rémunération du personnel	1 738	3 512	0
Loyer	2 179	779	1 909
Etat, taxes et versements assimilés	19 947	53	13 352
Contribution conjoncturelle	0	0	0
Publications et frais divers	6 584	7 901	6 444
Jetons de présence à payer	14 657	24 973	9 479
Dividendes à payer	13 898	4 378	21 270
Charges constatées d'avance (maintenance BFI)	-4 947	-1 371	-3 133
Autres crédateurs (publicité)	0	8 653	0
Sommes à régler	0	60 264	0
Total	82 004	136 230	73 308

NOTE9 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1^{er} Janvier au 31 mars 2025, se détaillent ainsi :

	AU 31/03/2025
<u>Capital en début de période</u>	
Montant	118 709 276
Nombre de titres	1 097 034
Nombre d'actionnaires	620
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	6 682 506
Nombre de titres émis	66 304
Nombre d'actionnaires nouveaux	28
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	-6 094 219
Nombre de titres rachetés	-60 467
Nombre d'actionnaires sortants	-30
<u>Autres mouvements</u>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	5 008
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0
Régularisation des sommes non distribuables	43 321
Frais de négociation de titres	0
<u>Capital en fin de période</u>	
Montant	119 345 893
Nombre de titres	1 102 871
Nombre d'actionnaires	618

NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant 01/01/2025 au 31/03/2025 à **1 751 284DT** contre **2012751 DT** pour la même période de l'exercice 2024 et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/03/2025	Période du 01/01 au 31/03/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024
<u>Revenus des obligations</u>			
- Intérêts	1 691 909	1 946 870	7 423 685
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>			
- Intérêts des BTA et BTZC	59 375	65 880	262 090
<u>Revenus des titres OPCVM</u>			
- Dividendes	0	0	82 619
TOTAL	1 751 284	2 012 751	7 768 394

NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2025 au 31/03/2025 à **476 942DT** contre **155828DT** pour la même période de l'exercice 2024 et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/03/2025	Période du 01/01 au 31/03/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024
Intérêts des billets de trésorerie	0	19 413	19 413
Intérêts des comptes à terme	0	0	0
Intérêts des certificats de dépôt	139 678	0	2 862
Intérêts des dépôts à vue	8 904	12 241	64 064
Revenus des opérations de prises en pension	328 360	124 174	841 902
TOTAL	476 942	155 828	928 241

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2025 au 31/03/2025 à **121 681DT** contre **124108 DT** pour la même période de l'exercice 2024 et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/03/2025	Période du 01/01 au 31/03/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024
Rémunération du dépositaire	2 705	2 742	11 030
Rémunération du distributeur	118 976	121 366	473 374
TOTAL	121 681	124 108	484 404

NOTE 13 : AUTRES CHARGES

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2025 au 31/03/2025 à **48 199DT** contre **63213DT** pour la même période de l'exercice 2024 et se détaillent comme suit :

	Période du 01/01 au 31/03/2025	Période du 01/01 au 31/03/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024
Honoraires du commissaire aux comptes	4 401	9 100	33 200
Redevances du CMF	29 743	30 341	118 341
Rémunération du PDG	0	2 901	9 236
Rémunération du personnel	1 738	3 512	8 411
Etat, taxes et versements assimilés	4 343	3 284	19 250
Loyer	269	374	1 504
Contribution sociale de solidarité	400	400	3 131
Publications et frais divers	370	1 467	7 537
Jetons de présence	5 178	4 973	9 479
Maintenance logiciel BFI	1 756	1 780	7 160
Divers publicité (compagne)	0	4 986	0
Autres services extérieurs	0	0	0
Autres	0	96	96
TOTAL	48 199	63 213	217 344

NOTE 14 : RÉMUNÉRATION DU DÉPOSITAIRE ET DU DISTRIBUTEUR

14.1 Rémunération du dépositaire

La banque "Banque de Tunisie et des Emirats" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres sa rémunération est fixée à 11000 dinars TTC par an.

14.2 Rémunération du distributeur

La distribution des titres de la "TUNISO-EMIRATIE SICAV" est confiée depuis le 6 Janvier 2010 à la "Banque de Tunisie et des Emirats", celle-ci est chargée d'assurer dans les meilleures conditions la commercialisation de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0.4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée depuis le 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et par la SICAV elle-même.